

Enquête sur le dispositif d'accueil et d'aide alimentaire de la Fédération de Paris du Secours populaire français

Secours Pop Paris – Action contre la faim
Septembre 2022 – Mai 2023

TABLE DES MATIÈRES

I.	RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	4
II.	INTRODUCTION	6
	CONTEXTE DE L'ENQUÊTE	6
	MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE	8
	BIAIS DE L'ENQUÊTE	8
III.	PROFIL DES PERSONNES RENCONTRÉES	9
	PROFILS SOCIODÉMOGRAPHIQUES.....	9
	PROFILS SOCIOECONOMIQUES	11
	CONDITIONS D'HEBERGEMENT ET DE LOGEMENT	11
IV.	LE RECOURS À L'AIDE DU SECOURS POP PARIS : UNE ASSOCIATION D'AIDE GENERALISTE CAPTANT UNE GRANDE DIVERSITE DE PROFILS	12
	LA RENOMMÉE ET LE MAILLAGE TERRITORIAL DU SECOURS POP PARIS, LEVIERS D'ORIENTATION VERS LES LSS.....	12
	L'AIDE ALIMENTAIRE : PORTE D'ENTRÉE VERS L'ASSOCIATION	13
	LE RECOURS AU SECOURS POPULAIRE : DES PERSONNES BENEFICIAIRES ANCREES DANS DES SITUATIONS DE PRECARITE	15
	DES ACTIVITÉS D'ACCOMPAGNEMENT HORS AIDE ALIMENTAIRE PEU FRÉQUENTÉES ET PEU CONNUES PAR LES PERSONNES ACCUEILLIES ET LES BÉNÉVOLES	16
V.	L'AIDE ALIMENTAIRE APPORTÉE PAR LE LSS, ESSENTIELLE DANS L'ACCÈS À L'ALIMENTATION DES PERSONNES MAIS NON SUBSTANTIELLE	18
	UNE SATISFACTION GÉNÉRALE DES DENRÉES ALIMENTAIRES PROPOSÉES DANS LES LSS	18
	LES LSS : SOURCE D'APPROVISIONNEMENT ESSENTIELLE ET STRUCTURANTE DANS LE BUDGET ALIMENTAIRE DES MÉNAGES	20
	LE RECOURS À D'AUTRES AIDES ALIMENTAIRES : UN APPROVISIONNEMENT FASTIDIEUX ET CHRONOPHAGE POUR DES PERSONNES CUMULANT LES VULNÉRABILITÉS.....	21
VI.	UN IMPACT IMPORTANT MAIS INSUFFISANT DE L'AIDE ALIMENTAIRE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES PERSONNES	22
	LE NOMBRE DE REPAS CONSOMMÉ LA VEILLE DE L'ENQUÊTE.....	23
	L'INDICATEUR DE SUFFISANCE ALIMENTAIRE POUR RAISONS FINANCIERES	23
	L'INDICE DOMESTIQUE DE LA FAIM	24
	LE SCORE DE DIVERSITÉ ALIMENTAIRE.....	26
	L'INDICATEUR DE STRATÉGIES D'ADAPTATION RÉDUIT.....	28
	UN IMPACT MANIFESTE DE L'AIDE DU SECOURS POP PARIS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE.....	29
VII.	DES SITUATIONS DE DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE PRÉOCCUPANTES.....	30
	L'ÉCHELLE DE DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE	30

L'ÉCHELLE DE PERCEPTION DE SOUTIEN SOCIAL.....	32
VIII. FOCUS FAMILLES, FEMMES ENCEINTES ET ALLAITANTES	33
FOCUS SUR LES BESOINS SPECIFIQUES DES FAMILLES.....	34
IX. CONCLUSION	35
X. RECOMMANDATIONS :.....	36
1/ POUR ASSURER UNE MEILLEURE COUVERTURE DES BESOINS ALIMENTAIRES DES PERSONNES ACCUEILLIES.....	36
2/ POUR RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT AU CŒUR DE L'OFFRE DU SECOURS POP PARIS	37
3/ POUR ACCOMPAGNER DES CHANGEMENTS DE POLITIQUES PUBLIQUES SUR L'ACCES A L'ALIMENTATION.....	38

GLOSSAIRE

ACF : Action contre la faim

CAF : Caisses d'allocations familiales

CAFDA : Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile

CASP : Centre d'action social protestant

CASVP : Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

EPS : Espace Parisien des Solidarités

FEAD : Fond Européen d'Aide aux plus Démunis

LSS : Libre-service solidaire

PAS : Permanence d'Accueil et de Solidarité

PMI : Protection maternelle et infantile

SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation

SPADA : Structure du premier accueil des demandeurs d'asile

SPF : Secours populaire français

I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Depuis 1994, le Secours populaire français a développé des « libres-services » solidaires (LSS) dans lesquelles les personnes accueillies font leurs courses avec des produits alimentaires et des produits d'hygiène. Ce mode de distribution n'est pas uniformément pratiqué par les différentes fédérations de l'association sur le territoire français - où les colis sont souvent privilégiés - mais est mis en avant par le Secours Populaire à Paris afin de promouvoir plus de liberté de choix et de dignité pour les publics accueillis par une participation active à la composition de leur panier. Toute personne ou famille souhaitant accéder aux LSS est reçue dans une Permanence d'Accueil et de Solidarité (PAS) où un diagnostic de la situation administrative et financière de la personne est élaboré avec un membre de l'association formé à cet accueil. Dans les PAS, les personnes accueillies peuvent également être accompagnées sur les autres problématiques (santé, logement, endettement, accès aux loisirs, aux sports et aux vacances...) auxquelles elles sont confrontées. La Fédération de Paris du Secours populaire français a ainsi sollicité l'appui d'Action contre la Faim (ACF) pour réaliser une enquête sur ses dispositifs d'accueil et d'aide alimentaire avec pour objectif de contribuer à l'amélioration de la réponse apportée aux besoins et profils des personnes accueillies en matière d'aide alimentaire.

L'enquête met en lumière la **grande diversité des situations de précarité captées par l'aide du Secours Pop Paris**. La réputation historique et le maillage territorial étendu de l'association sur le territoire parisien lui permet effectivement d'aider des personnes aux profils variés, mais dont les facteurs de précarités s'accumulent souvent – situation administrative précaire et/ou instable, revenus faibles, situations familiales accentuant les difficultés, conditions d'hébergements instables ou limitant les capacités à cuisiner – et enlacent les personnes accueillies dans des formes de vulnérabilité complexes et de longue durée dont il est difficile de s'extirper.

Une grande majorité des personnes répondantes s'estime satisfaite de l'aide alimentaire reçue dans les Libres Services Solidaires (LSS). Bien que l'aide fournie par le Secours Pop Paris puisse être quantitativement insuffisante pour couvrir 100% de l'alimentation des foyers, les témoignages relèvent son **caractère nécessaire et structurant pour les budgets des ménages**. Il est d'ailleurs important de noter que le soutien du Secours populaire français ne vise pas à couvrir 100% des besoins alimentaires des personnes accueillies. Néanmoins, il s'agit pour 56 % des personnes interrogées de la première source d'approvisionnement en denrées alimentaires. Pour autant, 29 % des répondant-es ont recours à d'autres aides alimentaires et 87 % se rendent régulièrement dans des commerces afin de s'approvisionner. Ces données permettent d'affirmer que les LSS assurent pour une frange importante de l'échantillon une aide indispensable, mais non suffisante. Pourtant, malgré la nécessité d'un accompagnement plus global permettant de sortir de la précarité durablement, il ressort de l'enquête que peu des autres activités – pourtant nombreuses – proposées par le Secours Pop Paris sont utilisées par les personnes usagères du LSS.

Une part importante de l'échantillon interrogé fait état de situations préoccupantes en matière d'alimentation. Ainsi, **36 % des répondant-es se trouvent en situation de faim modérée à sévère**. Malgré l'aide apportée, les personnes interrogées font toujours face à des situations d'insécurité et d'insuffisance alimentaire¹. Les facteurs de vulnérabilité précités influent grandement sur la capacité des personnes interrogées à s'alimenter en quantité et qualité suffisante.

¹ FAO, 1996. La sécurité alimentaire est assurée lorsque toutes les personnes ont, à tout moment, accès économiquement, socialement et physiquement à une nourriture en quantité et qualité suffisantes, qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs régimes alimentaires, leur permettant de mener une vie active et saine. Sommet Alimentaire Mondial de 1996 (Rome).

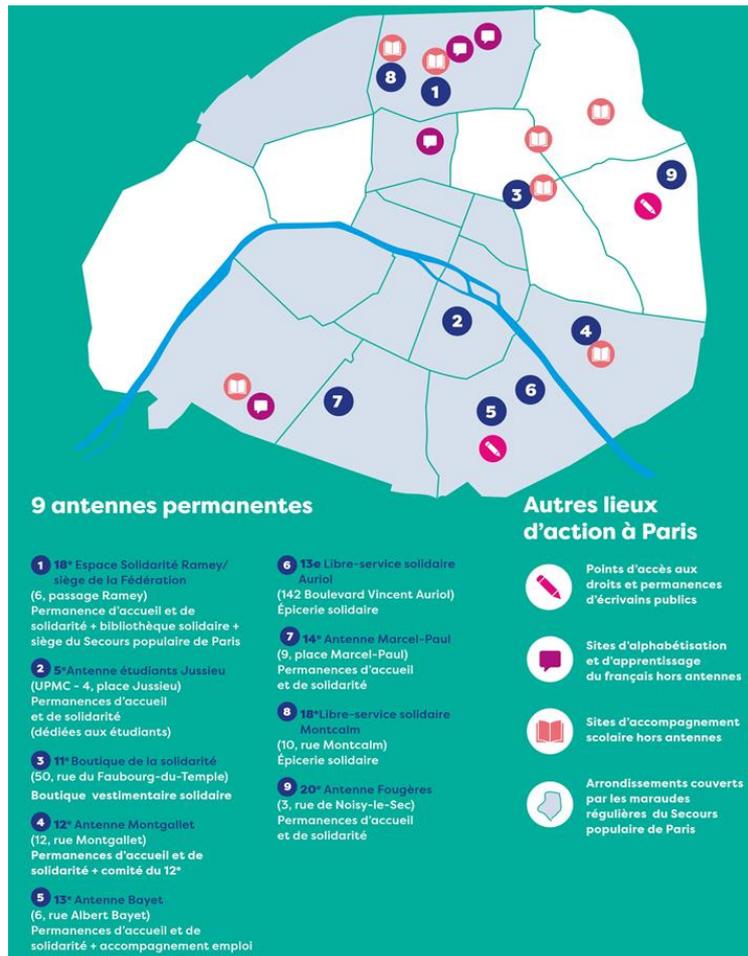
Enfin, les résultats de l'enquête font état de situations psychologiques préoccupantes. Sur l'échantillon total, **51 % des personnes répondantes** affirment atteindre un niveau de détresse au-delà du palier de 6, à partir duquel on considère le niveau de détresse comme alarmant et nécessitant un soutien psychosocial pour le bien être mental des personnes (n=83) et **42 % estiment recevoir peu de soutien social** (n=67), ce qui indique des situations d'isolements véritables et alarmantes pour une frange non négligeable des personnes aidées par le Secours Pop Paris. Pour une part importante de l'échantillon, le cumul des difficultés a un impact important sur la santé mentale et psychologique et semble trop pris en compte par les acteur·ices rencontrés·es, notamment les structures orienteuses.

A la suite de cette enquête, Action contre la Faim propose différentes recommandations à la Fédération de Paris du Secours populaire français pour son dispositif d'accueil et d'aide alimentaire au sein des PAS (Permanence d'Accueil et de Solidarité) et des LSS (Libre-service solidaire). Tout d'abord (1) au niveau opérationnel, pour assurer une meilleure couverture aux besoins alimentaires des personnes accueillies, ACF recommande au SPF de (a) continuer d'améliorer sa compréhension des besoins et des attentes des publics et de (b) s'efforcer de garantir une offre plus flexible et adaptée aux vulnérabilités spécifiques des publics accueillis. Ensuite, (2) au niveau de l'interconnaissance et la coordination interne et externe pour une réponse plus globale aux besoins des personnes accueillies au sein du Secours Populaire Paris, ACF recommande au SPF de (a) renforcer la formation et les bonnes pratiques des bénévoles sur l'accompagnement et l'orientation en interne, (b) de renforcer les mécanismes d'accompagnement et d'orientation vers l'externe, notamment la santé mentale et de (c) renforcer la communication externe sur les activités du Secours populaire français, en particulier à destination des structures orienteuses. Enfin, (3) au niveau plaidoyer pour accompagner des changements de politiques publiques sur l'accès à une alimentation saine et de qualité pour toutes et tous, ACF recommande au SPF de (a) documenter et témoigner de la vulnérabilité des publics accueillis et de (b) documenter et témoigner des dispositifs existants et des nouvelles solutions proposées par le Secours populaire français pour l'accès de tous·tes à une alimentation de qualité, suffisante, durable et choisie.

II. INTRODUCTION

CONTEXTE DE L'ENQUÊTE

Historiquement intégrée au sein du maillage associatif parisien, la **Fédération de Paris du Secours populaire français** (ci-après, nommé "Secours Pop Paris") occupe une place importante dans le milieu de la solidarité par le biais de divers dispositifs d'aide et d'accompagnement aux personnes en situation de précarité, notamment alimentaire. A Paris, l'association décline son activité au travers de **6 permanences d'accueil et de solidarité (PAS)** à partir desquelles sont orientées les personnes accueillies vers les **deux libre-service solidaires (LSS)** ainsi qu'une boutique vestimentaire solidaire.



D'autres formes d'accompagnement sont proposées par le Secours Pop Paris, comme des points d'accès aux droits, une permanence optique, du soutien scolaire, des sessions d'alphabétisation, d'apprentissage du français, ou encore des dispositifs d'accès à la culture et aux loisirs – notamment via les dispositifs Père Noël vert, Culture pour tous, ou la Journée des oublié-es des vacances. Le Secours populaire français étant territorialement découpé en fédérations départementales, les PAS du Secours Pop Paris sont accessibles uniquement aux personnes domiciliées à Paris et aux étudiant-es inscrit-es dans les facultés parisiennes.

Les deux LSS situés respectivement **rue Montcalm** (18^e arrondissement) et **Boulevard Vincent Auriol** (13^e arrondissement) constituent donc les lieux d'intervention du Secours Pop Paris en matière

d'aide alimentaire, avec une moyenne de 123 passages par jour². Les personnes accueillies sont reçues en PAS selon leur arrondissement de domiciliation et sont inscrites dans le site interne (PopAccueil) du Secours Populaire qui permet une évaluation de leur situation et le **calcul de leur reste à vivre**.

Le montant du reste à vivre est calculé selon les ressources et charges mensuelles des personnes et détermine leur accès à l'aide alimentaire et vestimentaire. Si leur reste à vivre est inférieur à 2 euros par jour et par personne, une **carte rose** leur est délivrée et donne droit à 6 passages aux LSS sur une durée de 6 mois. Si le reste à vivre se situe entre 2 et 6 euros par jour et par personne, une **carte bleue** leur est délivrée et donne droit à 4 passages en LSS sur une durée de 6 mois, renouvelable.

Les personnes en demande d'asile peuvent obtenir une carte d'accès au LSS directement en **Structure du premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA)** ou à la **Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile (CAFDA)**, selon des critères liés à la perception effective ou non de l'Allocation pour Demandeurs d'Asile (ADA)³. **Les cartes sont renouvelables au bout de 6 mois**. Le LSS distribue essentiellement des produits à cuisiner ainsi que des produits spécifiques à la petite enfance (lait, couches, etc.) et des produits d'hygiène. Une contribution financière de 2 euros est demandée aux personnes à chaque passage en LSS.

En matière d'aide alimentaire, le Secours Pop Paris s'approvisionne en denrées de la façon suivante :

- Via le programme de **Soutien européen à l'aide alimentaire (SEAA)** du Fonds social européen plus (FSE+) (en continuité du FEAD) (**46%**), qui permet aux associations habilitées⁴ de s'approvisionner parmi près de 30 références de produits d'épicerie et de produits frais et surgelés de première nécessité. L'aide attribuée est calculée chaque année en fonction du nombre de personnes accompagnées par l'association.
- Via des **achats (30%)** faits par le Secours Pop Paris, de façon hebdomadaire pour des fruits et légumes frais (3 tonnes par semaine), et de façon régulière pour des produits d'hygiène essentiels et des produits bébés (brosse à dents, couches, serviettes hygiéniques, savon etc.).
- Via des opérations de **collecte** en magasins, qui sont organisées régulièrement.
- Via des **dons directs** de partenaires **entreprises et industriels** ainsi que dons de **particuliers**.
- Via la "**ramasse**" quotidienne, consistant à récupérer dans les supermarchés partenaires tous les produits que le magasin décide de ne plus vendre à ses clients⁵.

Depuis la récente crise sanitaire liée à la Covid-19, les dispositifs d'aide matérielle du Secours Pop Paris ont vu leur fréquentation augmenter de 42 %, accueillant dorénavant un public plus diversifié et fragilisé par la crise sanitaire et ses conséquences sociales. Face à la saturation de ses dispositifs

² Rapport d'activité Secours Populaire Français 2022

³ Critères équivalents mais différents, fondés sur l'ADA ; la carte est distribuée aux familles ne recevant pas une ADA complète car hébergées, pas d'ADA ou en attente de versement

⁴ Secours Populaire Français, Croix Rouge Française, Restos du Cœur, Banque Alimentaire. Elles ont été choisies car « leur présence sur l'ensemble du territoire leur permet de servir le plus grand nombre de bénéficiaires. Elles ont également le niveau de professionnalisation requis par les fonds européens » (Pierre Madelin, Chef du Pôle « Soutien européen à l'aide alimentaire » à la DGCS du ministère des Solidarités et de la santé). Source : [Le FEAD, Fonds européen d'aide aux plus démunis | FSE](#)

⁵ La loi n° 2016-138 du 11/02/2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, dite « loi Garot » complète les dispositions de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte relative au gaspillage alimentaire. Ses deux mesures principales concernent les distributeurs de produits alimentaires. Cette loi prévoit en effet :

- L'obligation, pour les magasins alimentaires de plus de 400 m² de proposer une convention de don à des associations pour la reprise de leurs invendus alimentaires encore consommables.
- L'interdiction, pour les distributeurs alimentaires, de rendre impropres à la consommation des invendus encore consommables. (www.ecologie.gouv.fr)

d'aide alimentaire, le Secours Pop Paris a souhaité repenser son mode de fonctionnement afin d'améliorer l'impact de l'aide apportée aux personnes accueillies.

La Fédération de Paris du Secours populaire français a ainsi sollicité l'appui d'**Action contre la Faim** (ACF) pour réaliser une enquête sur ses dispositifs d'accueil et d'aide alimentaire. ACF met depuis 2019 son expertise humanitaire à disposition des acteurs de l'aide aux plus précaires en France. Les actions de ACF s'inscrivent dans une perspective d'amélioration de la qualité et de la couverture de l'aide apportée, grâce à la documentation des besoins, des pratiques associatives et institutionnelles. Ce projet d'accompagnement s'inscrit dans le cadre d'un accord de partenariat opérationnel signé entre ACF et le SPF en 2022 et a été présenté par ACF dans le cadre d'une proposition de projet à la Ville de Paris.

Un objectif a été fixé pour cadrer ce projet d'accompagnement : **contribuer à l'amélioration de la réponse apportée par la fédération de Paris du Secours populaire français aux besoins et profils des personnes accueillies en matière d'aide alimentaire.**

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

Le présent rapport est fondé sur les données collectées pendant l'enquête effectuée de novembre 2022 à janvier 2023, dans les PAS Bayet, Fougères, et Ramey et les LSS Auriol et Montcalm. Il comprend à la fois des données issues de :

- 4 demi-journées d'observation participante dans des dispositifs PAS et LSS du Secours Pop Paris ;
- 4 entretiens qualitatifs réalisés auprès de salarié·es du Secours Pop Paris ;
- 3 entretiens qualitatifs réalisés auprès de bénévoles du Secours Pop Paris ;
- 1 groupe de discussion organisé avec des bénévoles du Secours Pop Paris ;
- 181 questionnaires quantitatifs réalisés auprès des personnes bénéficiant du dispositif d'aide alimentaire du Secours Pop Paris ;
- 4 entretiens qualitatifs réalisés auprès des structures orienteuses vers le Secours Pop Paris⁶ ;

Les 181 questionnaires quantitatifs réalisés auprès des personnes soutenues ont été analysés et les données compilées dans un tableau d'analyse. L'ensemble des questionnaires qualitatifs ont été retranscrits pour permettre un relevé de citations afin de rendre exhaustive l'analyse des données présentées ci-après.

BIAIS DE L'ENQUÊTE

Plusieurs biais ont été identifiés par l'équipe de l'enquête. Il est important de rappeler que la collecte d'information a été réalisée au sein des locaux des deux LSS, en partie par des bénévoles du Secours Pop Paris. Les personnes interrogées ont pu altérer leurs réponses par peur de ne pas recevoir l'aide ou de dire que l'aide n'est pas appréciée, par honte d'avoir accès à cette aide, par manque d'envie ou encore de temps pour répondre dans ce cadre. Pour réduire l'impact de ces biais sur la qualité de l'information, les enquêteur·ices ont été sensibilisé·es aux principes de l'accueil et de l'écoute bienveillante pendant le briefing de l'enquête et formé·es à la plateforme de collecte de données. Au début de chaque entretien, le caractère anonyme, confidentiel, et non obligatoire de l'enquête a été rappelé, et il a été demandé à toutes les personnes rencontrées au début et à la fin de l'entretien leur consentement pour le partage de leurs témoignages. Pour pallier la barrière de la langue entre les personnes bénéficiaires du LSS et les enquêteur·ices, certains entretiens ont été menés en anglais ou en espagnol lorsque cela était nécessaire.

⁶ Auprès du SIAO Paris, Espaces Parisien des Solidarités (13^e, 14^e) et SPADA du CASP

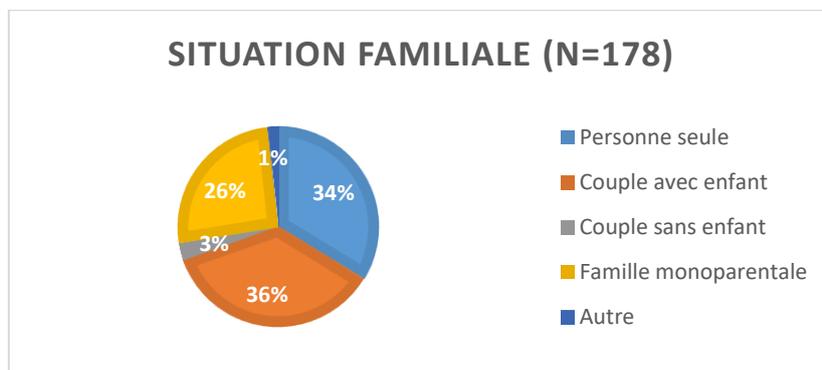
III. PROFIL DES PERSONNES RENCONTRÉES

Parmi les personnes rencontrées, 75 % disposent d’une carte rose (dont le reste à vivre est inférieur à 2 euros par jour et par personne), 25 % d’une carte bleue (le reste à vivre se situant entre 2 et 6 euros par jour et par personne) (n=178). Le Secours Pop Paris distribue des cartes selon les proportions suivantes: environ 33% de cartes bleues et 67% de cartes roses⁷. Il apparaît cohérent que cette répartition des cartes soit – lors de l’enquête – davantage en faveur des cartes roses, étant donné que ces dernières permettent d’effectuer plus de passages en LSS multipliant les chances de participer à l’enquête. Cette répartition lors de l’enquête peut donc constituer un biais dans la mesure où les personnes disposant de cartes bleues sont alors sous-représentées, mais relativement faible si on tient compte du faible écart de pourcentage.

PROFILS SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Situation familiale

Parmi les personnes répondantes, **72 % sont des femmes** et **28 % des hommes**, représentant toutes tranches d’âge entre 19 et 82 ans (n=179)⁸. L’âge moyen est de 41 ans et l’âge médian de 42 ans.



Une majorité des personnes rencontrées vit soit en couple, soit seule avec un ou plusieurs enfant(s). Par ailleurs, parmi les familles monoparentales recensées, 93 % sont représentées par des femmes⁹ (n=46). Sur l’ensemble des personnes répondantes, près d’un quart vivent avec au moins un enfant de moins de 3 ans (24 %, n=178). Enfin, 3 des répondantes sont enceintes et 9 d’entre elles allaitantes.

Les personnes en composition familiale monoparentale sont le ou la seul-e adulte du foyer, et ainsi potentiellement **la seule source de revenus pour subvenir aux besoins de toute la famille**, vulnérabilité économique pouvant être une première piste d’explication du recours à l’aide du Secours Pop Paris. Cela met par ailleurs en exergue une fragilité supplémentaire pour ces familles dont les difficultés peuvent être accrues par la présence d’enfants, d’autant plus lorsqu’iels sont en bas âge – les déplacements sont plus complexes, les horaires contraints par différentes obligations médicales, ou scolaires par exemple. Par ailleurs, 39 % des familles monoparentales sont déboutées d’une demande d’asile, sans autorisation de présence sur le territoire ou en possession d’un titre de séjour pour une durée inférieure à 1 an (n=46), ce qui peut accentuer les situations de vulnérabilités auxquelles elles font face, nous y reviendrons.

⁷ Ibid.

⁸ L’échantillon quantitatif de référence de cette enquête est de 181 personnes répondantes. Lorsque celui-ci évolue, il est précisé sous cette forme « (n=) ».

⁹ INSEE, 2021, « Les familles en 2020 » : [Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21 % de familles nombreuses - Insee Focus - 249](#)

Enfin, près d'un tiers des personnes interrogées vivent seules, pouvant impliquer l'isolement d'une frange significative du public accueilli aux LSS. En outre, 50 % des personnes seules sont sans autorisation de présence sur le territoire, déboutées d'une demande d'asile ou bénéficiaires d'un titre de séjour pour une durée inférieure à 1 an (n=60), ce qui peut également influencer sur les situations de vulnérabilités de ces personnes.

Situation administrative

Parmi les personnes interrogées, on distingue 3 catégories : 52 % de personnes en situation régulière de longue durée – c'est-à-dire de nationalité française ou disposant d'un titre de séjour pour une durée supérieure à 1 an –, 18 % de personnes en cours de procédure, disposant de documents leur permettant de résider en France pour une durée inférieure à 1 an, et enfin 28 % de personnes en situation administrative complexe, ne disposant pas de documents leur permettant de résider en France. Nous parlerons dans ce rapport de personnes en **situation régulière stable pour désigner les personnes de nationalité française ou bénéficiant d'un titre de séjour de longue durée** (supérieure à 1 an), en **situation régulière instable pour décrire les personnes bénéficiant d'un titre de séjour inférieur à 1 an**, et enfin des personnes en **situation administrative précaire lorsque celles-ci sont déboutées d'une demande d'asile ou sans autorisation de présence sur le territoire.**

Les témoignages recueillis mettent en évidence l'impact de la situation administrative sur la vulnérabilité économique des répondant-es. Parmi les personnes en situation administrative précaire, 88 % ont des cartes roses (n=83). A l'inverse, 67 % des personnes en situation régulière stable détiennent une carte rose (n=94). La situation administrative d'une personne conditionne en effet son accès aux aides financières publiques ainsi que le droit de travailler. Si certaines personnes en situation administrative précaire travaillent, elles exercent généralement des activités sans contrat et / ou dans des conditions impropres et insuffisamment payées. Par ailleurs, les aides financières d'État apportées aux personnes en cours de procédure ne sont que trop modestes¹⁰ et ne leur permettent pas de s'approvisionner en nourriture par des achats de façon substantielle. Enfin, le cumul des vulnérabilités de ces personnes – barrière de la langue pour comprendre les démarches administratives, difficulté d'accès à internet, état de santé physique et mentale fragilisé par des parcours de vie complexes et traumatisants, etc. – peut également impacter leur capacité à accéder à leurs droits et aux aides dont elles pourraient bénéficier.

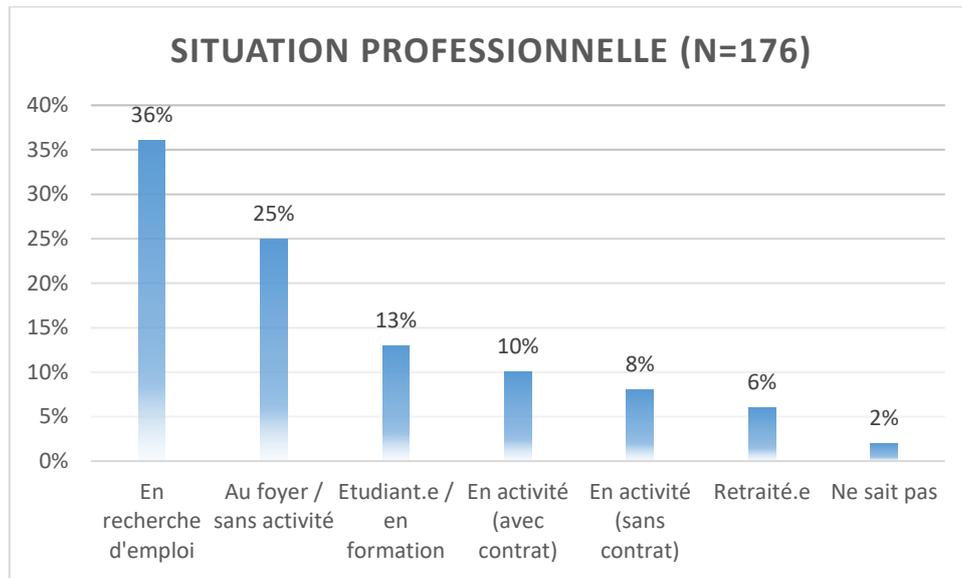
Langues parlées

Une grande majorité des personnes rencontrées parlent couramment français (93 %, n=179). Au sein de l'échantillon interrogé, **13 personnes affirment ne pas maîtriser le français**, ce qui peut accentuer les difficultés en matière **d'accès aux informations et aux droits**¹¹. Ces personnes maîtrisent l'anglais, l'arabe ou l'espagnol pour la majorité d'entre elles, ce qui peut aider à résorber les difficultés de communication avec l'association lorsque des bénévoles maîtrisant ces langues sont disponibles pour les recevoir.

¹⁰ Les migrants en situation irrégulière, et qui ne déposent aucun dossier pour demander l'asile n'ont droit à rien. Les demandeurs d'asile – même sous procédure Dublin - ont droit aux conditions matérielles d'accueil dont l'ADA (allocation demandeurs d'asile) qui varie selon la situation familiale (6,80€ pour une personne, 10,20€ pour deux, 13,60€ pour trois et 17€ pour quatre par jour). Les réfugiés statutaires – ayant obtenu de l'OFPRA le statut de réfugié ou la protection subsidiaire – sont éligibles au RSA (à partir de 25 ans) et aux allocations familiales. Source : www.infomigrants.net

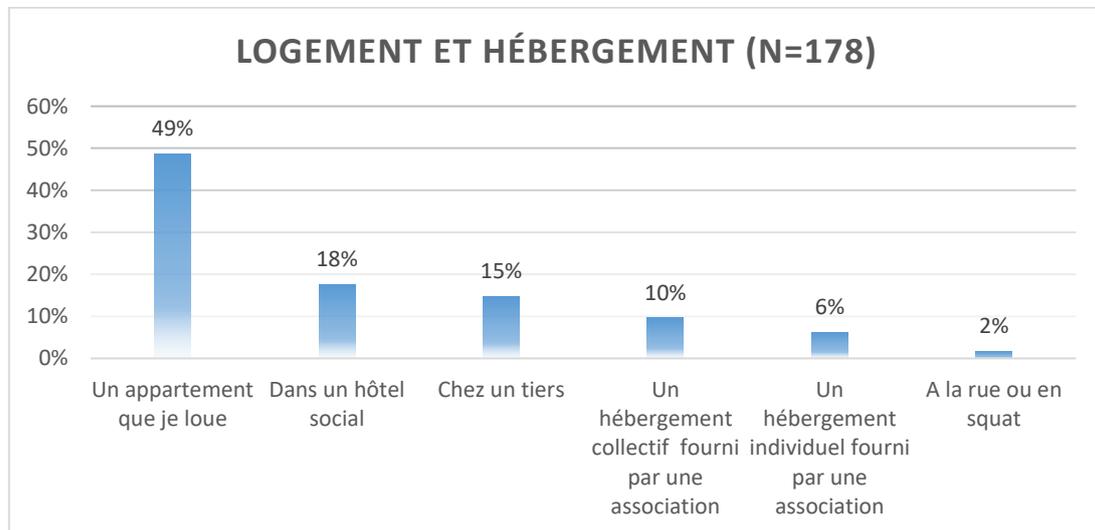
¹¹ Le rapport interassociatif [Les oubliés du droit d'asile](#) (2021) met en lumière l'impact du manque d'information sur la difficulté d'accès à des services couvrant des besoins fondamentaux : hébergement, alimentation, hygiène, santé, et cours de français.

PROFILS SOCIOECONOMIQUES



La majorité des personnes rencontrées pendant l'enquête ne travaille pas. Seul 18 % de personnes déclare exercer une activité génératrice de revenus, dont la moitié de façon informelle sans contrat (n=31). Ces constats arguent d'une véritable vulnérabilité financière chez les personnes se rendant aux LSS, dont les sources de revenus sont faibles ou inexistantes.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT ET DE LOGEMENT



Environ la moitié des personnes répondantes vivent dans un logement dont elles sont locataires – on parlera durant le rapport de personnes logées –, et l'autre moitié sont hébergées chez un tiers, en hôtel social ou dans un hébergement géré par une association. Le type d'hébergement ou de logement peut avoir un impact sur les conditions de vie des personnes. En effet, le fait d'être hébergé implique généralement des conditions de vie précaires dans des espaces exigus et dans des lieux potentiellement temporaires.

Par ailleurs, les lieux d'hébergement ne sont **pas systématiquement équipés pour cuisiner et conserver de la nourriture**. Le même constat s'applique aux personnes déclarant vivre à la rue ou en squat, ce qui questionne alors la façon dont elles préparent et conservent les produits alimentaires récupérés aux LSS pour se nourrir. Cette problématique concerne une petite portion des répondants qui n'a effectivement pas accès à une cuisine (4%), ou qui cuisine chez un tiers (7%) ou dans des cuisines collectives (16 %) ou partagées (3 %) (n=178). En outre, 5 % des personnes ayant accès à une cuisine n'a ni plaque de cuisson, ni four (n=167). Ces dernières n'ont pas de logement et sont hébergées en hébergement public ou chez un tiers.

Néanmoins, le fait d'être logé n'implique pas nécessairement des conditions de vie permettant de s'alimenter en quantité et qualité suffisante et de vivre dignement : les logements loués peuvent être insalubres ou ne pas disposer d'équipements nécessaires. Il est important de noter que la question de l'accès à une cuisine pour préparer les repas est un critère pour l'obtention d'une carte LSS. Il est possible que certaines personnes passent en réalité entre les mailles de l'orientation en PAS ou qu'elles aient changé de lieu d'hébergement depuis le passage en PAS.

Les personnes rencontrées dans le cadre de cette enquête font face à une précarité multiforme et complexe, aggravée par différents facteurs – composition familiale, lieu de vie, ou encore situation administrative. Cette précarité conditionne leur recours à l'aide apportée par le Secours Pop Paris et impacte nécessairement leur alimentation, leurs besoins hors alimentaires mais également leur état psychologique.

IV. LE RECOURS À L'AIDE DU SECOURS POP PARIS : UNE ASSOCIATION D'AIDE GENERALISTE CAPTANT UNE GRANDE DIVERSITE DE PROFILS

LA RENOMMÉE ET LE MAILLAGE TERRITORIAL DU SECOURS POP PARIS, LEVIERS D'ORIENTATION VERS LES LSS

Interrogées sur la façon dont elles ont connu le Secours Pop Paris, une personne répondante sur deux mentionne le bouche-à-oreille (n=177). Ce chiffre oscille entre 47 % pour les familles avec enfant(s) (n=109) à 57 % pour les personnes seules (n=60). La seconde voie d'orientation la plus fréquemment mentionnée est via un-e travailleur-se social-e ou une association (pour 38 % des personnes, dont 4 % via la SPADA ou la CAFDA). Cette proportion augmente pour les familles avec enfant(s) (43 %, n=109), tandis que pour les personnes seules, on compte seulement 30 % de personnes orientées par des travailleur-ses sociaux-les ou une association (n=60). Ces chiffres peuvent indiquer un suivi social plus important pour les familles avec enfant(s), et à l'inverse, un accès plus limité aux orientations et au suivi social pour les personnes seules, nous y reviendrons.

Lorsque les personnes répondantes ont indiqué avoir été orientées via des travailleur-ses sociaux-les ou des associations, les structures orienteuses les plus souvent citées ont été les assistant-es sociaux-les des EPS¹², les assistant-es sociaux-les des hôpitaux¹³, du CROUS de Paris, ainsi que des

¹² Ont été citées les mairies des 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

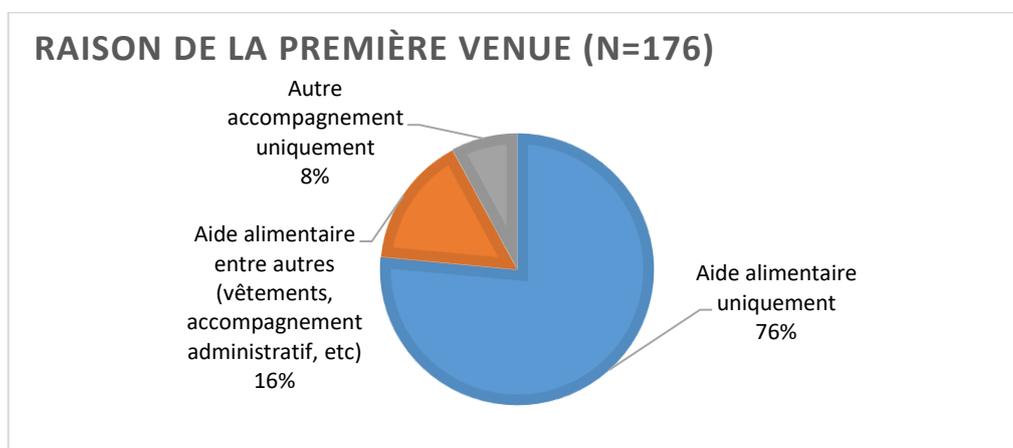
¹³ Ont été cités les hôpitaux Bichat, Cochin, Lariboisière, Saint Louis, et Debré.

associations¹⁴ (n=60). Enfin, seulement 5 % ont connu le Secours Pop Paris par le biais des guides ou des sites d’information. **Ces données mettent en lumière des voies d’orientation multiples vers le Secours Pop Paris, qui peuvent s’expliquer par la renommée historique de l’association, ainsi que son caractère généraliste, permettant de capter un grand nombre de personnes aux profils variés et aux besoins divers.**

Toutefois, 12 % des personnes interrogées disent avoir eu des difficultés pour accéder aux aides alimentaires du LSS notamment en raison de barrières d’accès liées à l’organisation de la prise de rendez-vous (n=178). Ces obstacles sont principalement liés au délai pour obtenir un rendez-vous en PAS (54 %), aux horaires d’ouverture des PAS (29 %) ou aux documents demandés en PAS (21 %) (n=24). Par ailleurs, la plupart des personnes interrogées utilisent les transports en commun pour se rendre aux LSS (75 %) (n=176). Certaines mentionnent qu’au vu du poids des denrées récupérées aux LSS¹⁵, il est difficile de rentrer à pied. Le poids des paniers implique en effet des trajets parfois laborieux – et ce d’autant plus pour les femmes enceintes, ou les personnes venant avec des enfants – pouvant restreindre l’accès aux LSS. **La localisation des LSS semble donc avoir un impact important sur l’accès aux denrées alimentaires du Secours Pop Paris.** Plus précisément, 56 % des personnes mettent moins de 30 minutes pour se rendre aux LSS depuis l’endroit où elles vivent, 33 % des personnes mettent entre 30 minutes et une heure et 10 % des personnes mettent plus d’une heure (n=177), dont 10 % parmi les familles avec enfant(s) (n=110). **Ces données permettent de mettre en lumière un maillage territorial globalement effectif du Secours Pop Paris. Les LSS semblent relativement accessibles pour les personnes accueillies, ce qui peut par ailleurs expliquer pourquoi de nombreuses structures orientent vers le Secours Pop Paris.**

Par ailleurs, les personnes interrogées témoignent d’une forte satisfaction en matière d’horaires (90%, n=177), et de flexibilité sur les modifications de rendez-vous. Néanmoins, au sein de l’échantillon, 10% des personnes interrogées déclarent que les horaires ne conviennent que peu voire pas, et cette proportion augmente lorsque l’on s’adresse seulement aux personnes seules : 18% d’entre elles ne sont pas satisfaites (n=59), contre 4% parmi les couples avec enfant(s) (n=64). Pour les personnes en étude / formation ou en activité professionnelle, il peut en effet être plus compliqué de se rendre aux LSS durant la journée. **Ces chiffres interrogent donc la capacité pour les étudiant-es, personnes en formation ou en activité à se rendre aux LSS.**

L’AIDE ALIMENTAIRE : PORTE D’ENTRÉE VERS L’ASSOCIATION



¹⁴ Ont été cités la Croix Rouge, les Restos du Cœur, la Fondation de l’Armée du Salut, Aurore, les Enfants du Canal.

¹⁵ Un colis moyen distribué à un ménage de 3 personnes pèse 26 kg.

L'aide alimentaire apparaît comme la raison principale de première venue des personnes interrogées, révélant la prégnance des LSS dans l'aide du Secours Pop Paris.

“L'aide alimentaire, chez nous, c'est vraiment l'entrée” - un-e bénévole rencontré-e dans le cadre d'un groupe de discussion.

Toutefois, les entretiens effectués auprès de certaines des structures orienteuses vers le Secours Pop Paris ont révélé une connaissance partielle des équipes interrogées sur les activités proposées par le Secours Pop Paris. Ainsi, si les structures orienteuses affirment connaître l'aide alimentaire de l'association, elles n'ont pas ou peu connaissance des modalités de cette aide ni des autres activités proposées par le Secours Pop Paris. Cela peut expliquer en partie les raisons pour lesquelles les personnes orientées par des structures sociales se rendant aux PAS la première fois viennent pour la majorité chercher de l'aide alimentaire. Par ailleurs, ces informations **interrogent sur la capacité des structures orienteuses à accéder aux informations liées aux aides et accompagnements proposés par le SPF**. Celles-ci en font également la demande pour pouvoir orienter de manière efficace les personnes qu'elles accompagnent.

« De la publicité et des flyers présentant l'organisation et les services proposés pourraient être un bon levier (...) Le problème c'est qu'on a une telle charge de travail que si l'information ne vient pas à nous, on va aller au plus simple. Alors que je pense qu'il existe une offre beaucoup

*plus large que celle à laquelle on accède »
- Un-e écoutant-e du 115 (SIAO¹⁶ Paris).*

« Ça serait intéressant d'avoir un contact, un lien privilégié, pour faciliter notre communication. »

- Un-e assistant-e social-e (EPS¹⁷ du 13eme arrondissement).

Les personnes ont été interrogées sur les critères qui, selon elles, leur avaient permis de bénéficier d'une carte pour accéder aux LSS. Ainsi, 80 % des personnes estiment qu'elles bénéficient de l'aide du SPF à cause de leurs ressources financières qui sont insuffisantes – notamment en raison d'absence de ressources, de retraites très modestes, de dettes. Viennent ensuite les critères liés à la situation administrative (17 %), à la situation familiale (15 %) et les critères de logement ou d'hébergement (9 %) (n=178). Enfin, ont été évoquées la situation psychologique, professionnelle (étudiant-es, sans emploi, congé parental, etc.), et les situations de handicap.

Toutefois, les connaissances des critères et modalités d'accès aux aides du Secours Pop Paris sont parcellaires chez le public du LSS. Parmi les personnes interrogées, 58 % n'ont pas connaissance du calcul du reste à vivre et 16 % n'en sont pas sûr-es (n=177). Les résultats sont les mêmes pour les personnes disposant d'une première carte et celles ayant déjà renouvelé au moins une fois la carte. L'ancienneté n'a donc pas d'influence sur la compréhension des critères par les personnes accueillies. Pourtant, une personne ayant renouvelé sa carte a assisté à au moins deux rendez-vous en PAS pour l'examen de situation individuelle. Si les répondant-es ont connaissance de critères financiers pour accéder à l'aide alimentaire du Secours Pop Paris, l'enquête révèle une méconnaissance du reste à vivre. Au-delà de la compréhension des critères d'accès, l'information sur les modalités d'accès semblent également parfois insuffisamment comprise par les personnes interrogées.

¹⁶ Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

¹⁷ Espace Parisien des Solidarités

À titre d'exemple, le délai de carence – qui correspond au délai entre le dernier passage possible avec une carte et la possibilité de prendre à nouveau un rendez-vous en PAS, 6 mois après le précédent rendez-vous – est important à comprendre afin de pouvoir organiser les 4 ou 6 passages en 6 mois de la manière la plus adaptée possible aux besoins des personnes.

« Ce qui est très important je trouve c'est de leur expliquer que leur carte est valable 6 mois, donc s'ils veulent avoir un RDV dans 3 semaines très bien, mais leur faire comprendre que leur carte, s'ils ont 4 passages, s'ils prennent des RDV toutes les 3 semaines ils vont avoir une période de carence, pendant laquelle ils ne vont rien avoir. Il y a des personnes qui réfléchissent, qui calculent. Ça c'est important parce que c'est un peu l'objectif aussi, que les gens prennent ce dont ils ont besoin. » - un-e bénévole.

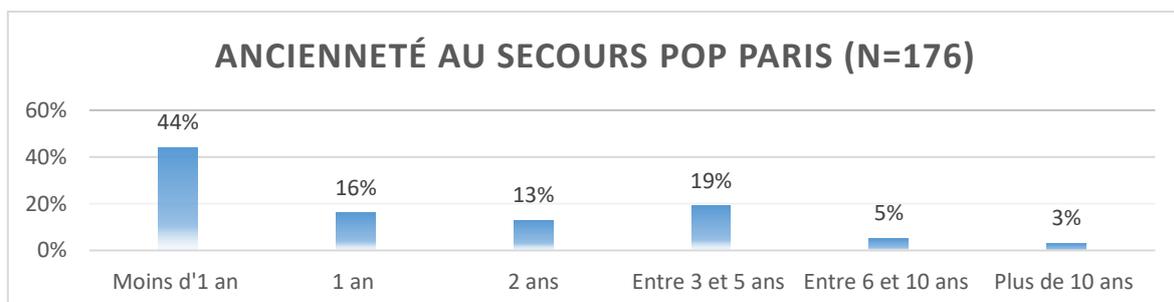
Ces données interrogent l'accès aux informations pour les personnes accueillies, qui pourrait pourtant permettre à ces dernières à la fois de mieux comprendre le dispositif des LSS et de l'utiliser de façon plus adaptée à leurs contraintes et besoins, notamment sur le nombre de passages auxquels elles ont droit.

Enfin, les situations de vulnérabilité auxquelles font face les personnes bénéficiaires de l'aide apportée par le Secours Pop Paris peuvent avoir pour conséquence un sentiment de honte et rendre difficile le fait de solliciter l'aide d'associations.

“Certains hésitent à venir. Ce n'est pas simple de venir faire la queue au Restos du Cœur ou au Secours Populaire, ça veut dire qu'on va basculer ou qu'on a peur de basculer vers la grande précarité” - un-e bénévole.

Ce témoignage met en exergue les réticences que peuvent avoir les personnes accueillies à se rendre dans les dispositifs d'aide alimentaire. Les bénévoles ont en ce sens un rôle important dans la mise en confiance de ces dernières afin d'assurer leur satisfaction de l'aide alimentaire et de ce fait pouvoir leur proposer un accompagnement plus global. En ce sens, le rapport sur l'utilité sociale de l'aide alimentaire comme porte d'entrée vers un accompagnement généraliste¹⁸ souligne l'importance de « l'aller-vers » les personnes accueillies « afin de lever des freins liés à la méconnaissance globale des actions du SPF, à la « timidité » ou au sentiment de honte de certains publics, mais aussi pour **mieux capter les besoins des personnes, les informer et les mobiliser** ».

LE RECOURS AU SECOURS POPULAIRE : DES PERSONNES BENEFICIAIRES ANCREES DANS DES SITUATIONS DE PRECARITE



¹⁸ DGCS, SPF, Janvier 2019. Rapport final d'Évaluation externe de la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018 entre la Direction Générale de la Cohésion Sociale et le Secours Populaire Français.

La majorité des personnes interrogées se rendent au Secours Pop Paris depuis moins de 2 ans. Ces données mettent en lumière le **renouvellement des personnes accueillies et le fait que le recours à l'aide alimentaire soit récent pour la majorité des personnes rencontrées**. Cela peut refléter les conséquences à moyen terme de la crise sanitaire sur les ménages¹⁹ les plus modestes et l'augmentation de la précarité pour certaines franges spécifiques de la population – à l'instar des étudiants par exemple²⁰. Comme étudié précédemment, les raisons de la première venue sont en majorité liées à l'alimentation. **L'étude des profils ayant permis de comprendre que les sources de vulnérabilité des personnes accueillies sont souvent multiformes, ces personnes nouvellement accueillies par le Secours Pop Paris pourraient avoir d'autres besoins et nécessiter un accompagnement global, allant au-delà des denrées alimentaires.**

A l'inverse, près d'un tiers des personnes se rend au Secours Pop Paris depuis plus de 3 ans. L'aide alimentaire apportée par le Secours Pop Paris à ces personnes est devenue structurelle dans leur budget alimentaire. Face à des profils dont les situations économiques et sociales s'enlisent dans la précarité, il semble nécessaire de questionner l'aide apportée par les acteurs associatifs et les services sociaux à ces publics, et de réfléchir à une adaptation de celles-ci pour accompagner ces personnes vers une sortie durable de la précarité.

Finalement, les LSS accueillent des personnes qui pourraient bénéficier des autres dispositifs d'aide proposés par le Secours Pop Paris. Il s'agit en ce sens de saisir l'opportunité d'orienter ces derniers vers d'autres activités une fois que celles-ci sont aidées par le Secours Pop Paris en matière alimentaire. Comme explicité dans le rapport d'évaluation externe de la DGCS et du Secours populaire français²¹, « première des solidarités, l'aide alimentaire est aussi le premier levier pour permettre aux personnes aidées d'accéder à un panel diversifié d'activité et d'action ».

DES ACTIVITÉS D'ACCOMPAGNEMENT HORS AIDE ALIMENTAIRE PEU FRÉQUENTÉES ET PEU CONNUES PAR LES PERSONNES ACCUEILLIES ET LES BÉNÉVOLES

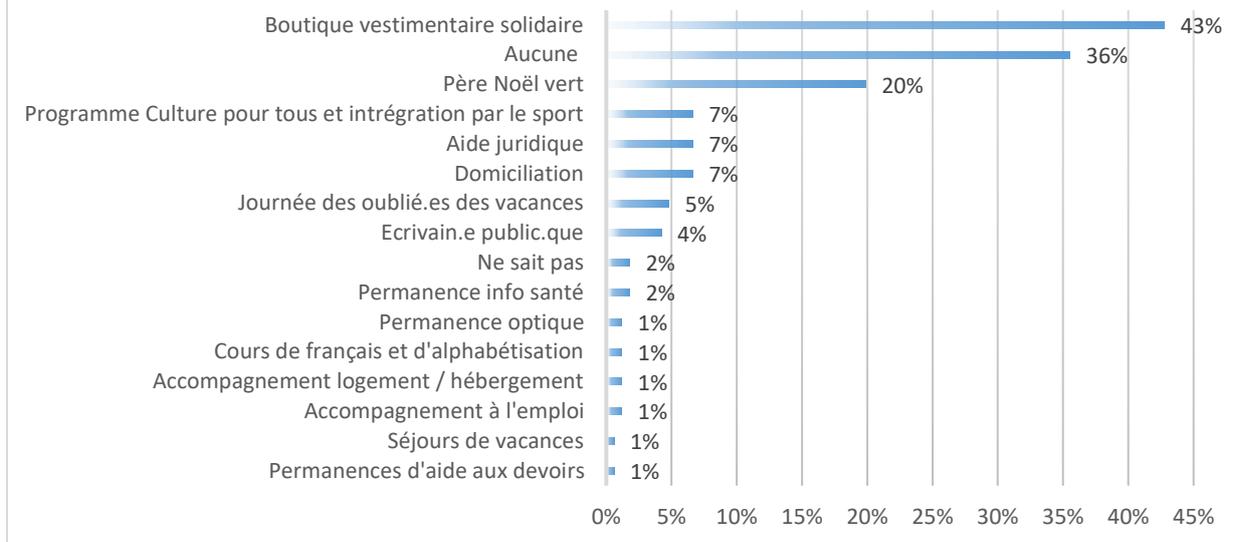
Parmi les répondant·es, **30 % constatent que l'aide alimentaire du SPF ne leur permet pas de dégager de l'argent pour réaliser d'autres dépenses** (n=50). Ces personnes pourraient avoir besoin d'autres types d'accompagnement, d'où l'importance d'orienter ces dernières vers les autres accompagnements et aides proposées par le Secours Pop Paris. Or, l'étude permet de mettre en lumière une utilisation parcellaire des autres activités – pourtant nombreuses – du Secours Pop Paris.

¹⁹ INSEE, Juin 2022. *La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire « à l'automne 2021, plus de la moitié des recourant bénéficiait d'aide alimentaire depuis moins de 2 ans. En particulier, 43 % y ont recours pour la première fois après le début du premier confinement en mars 2020 ».*

²⁰ Un rapport de l'UNEF (2021) *Enquête sur le coût de la vie étudiante*, faisait alors état de la situation suivante : « Cette année, le coût de la vie pour les étudiant·es augmenté de 2,5% contre une inflation de 1,5% pour le reste de la population, soit une évolution 67% supérieure. »

²¹ DGCS, SPF, Janvier 2019. *Étude de l'utilité sociale de l'aide alimentaire comme porte d'entrée vers un accompagnement généraliste*, Rapport final d'Évaluation externe de la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018 entre la Direction Générale de la Cohésion Sociale et le Secours Populaire Français.

UTILISATION DES ACTIVITÉS DU SECOURS POP HORS LSS



Les activités hors aide alimentaire du Secours Pop Paris ne semblent que peu utilisées par les personnes bénéficiaires des LSS, bien que ces différentes permanences soient par ailleurs très sollicitées. Hormis l'aide alimentaire, les accompagnements relèvent principalement d'activités liées aux enfants (Père Noël vert, Journée des oublié-es des vacances), ainsi que des aides vestimentaires, administratives et juridiques. Ces informations permettent de mettre en lumière les types de besoins les plus importants et les activités qui bénéficient du plus grand succès parmi les personnes accueillies. En revanche, malgré les besoins pluriels des répondant-es, **plus d'un tiers des personnes interrogées n'utilisent aucun service ou activité proposées par le Secours Pop Paris, en dehors de l'aide alimentaire.** Ces chiffres questionnent l'accès à l'information et la communication sur l'existence des activités proposées, la connaissance des personnes aidées de ces activités, et peut interroger la concordance entre celles-ci et les besoins des personnes accueillies – qui pourrait expliquer ce faible recours à certaines des activités. D'autre part, a été relevé une **difficulté liée à la situation géographique de certaines activités considérées comme moins importantes** (activités manuelles, soutien scolaire, etc.), d'autant plus qu'il est souvent nécessaire de se déplacer une première fois pour s'inscrire puis une seconde fois le jour de l'activité.

Par ailleurs, des entretiens effectués auprès des bénévoles du Secours Pop Paris sont aussi ressortis des disparités dans les connaissances de ces dernier-es des activités du Secours Pop Paris. Des différences de pratiques lors de leur accueil en tant que bénévoles ont été relevées : certain-es ont reçu une formation à leur arrivée, d'autres ont assisté à une réunion de présentation, enfin d'autres ont expliqué avoir été formés sur le terrain par des bénévoles ayant déjà une certaine expérience au Secours Pop Paris. On constate que les bénévoles de LSS semblent moins bien ou systématiquement formé.e.s que les bénévoles de PAS. Cela fait sens au regard des tâches attribuées aux bénévoles en PAS par rapport à celles et ceux qui sont mobilisées en LSS. Certain.e.s bénévoles de PAS ont quand même indiqué un manque de temps pour être formé adéquatement et des formations trop pointues pour les missions effectuées.

Ainsi, les bénévoles entre PAS et LSS sont formé-es de façon disparate, ayant pour conséquence des connaissances sur les activités du Secours Pop Paris pouvant varier d'un-e bénévole à l'autre. Ces données interrogent également une éventuelle insuffisance en termes de formation des bénévoles en

PAS, d'autant plus qu'aucune formation n'est obligatoire. Cela pourrait avoir pour conséquence un manque d'assiduité à ces formations des bénévoles, qui n'ont pas nécessairement suffisamment de temps à accorder aux formations et préféreraient agir sur le terrain lorsque leurs disponibilités le leur permettent.

“Dans les associations que j’ai fréquentées, la communication interne, c’est le point faible. Le Secours Pop n’y échappe pas.” - Un-e bénévole.

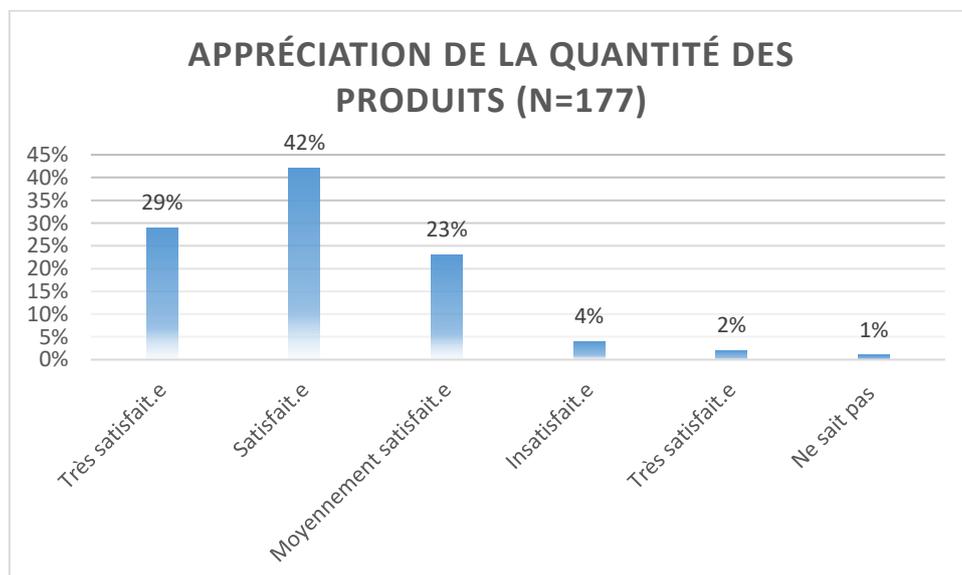
“C’est un frein en termes d’accueil et d’uniformisation des pratiques, et d’avoir un discours uni face aux bénéficiaires” - Un-e responsable de PAS.

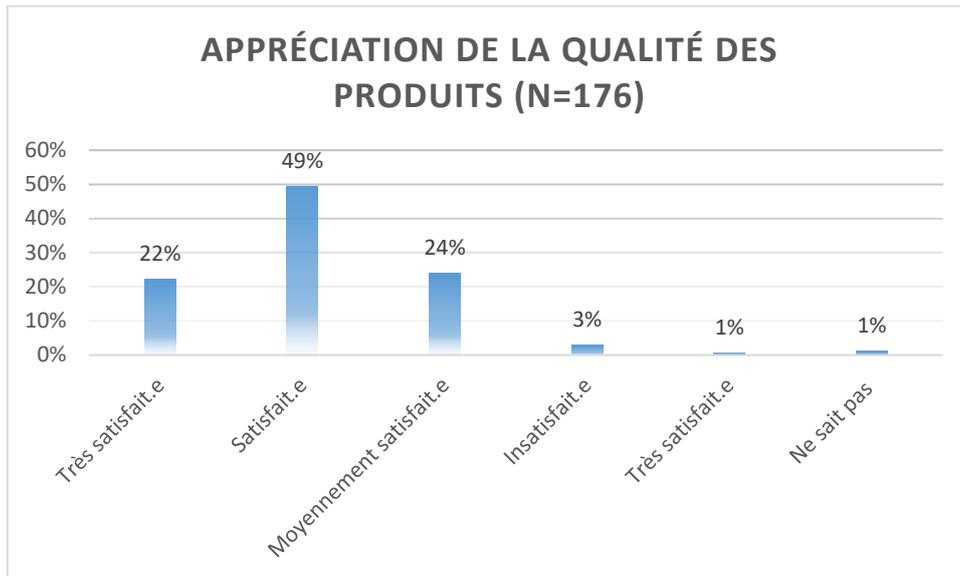
Enfin, le **défaut de connaissances des critères d’accès aux autres associations** par les bénévoles des PAS peut également constituer un frein dans les possibilités de réorientations vers d’autres dispositifs à échelle locale. Cela **interroge la capacité des bénévoles à orienter les personnes vers les associations proposant des activités et accompagnements adaptés à leurs profils et besoins, et ainsi permettre un accompagnement plus global et un suivi plus approfondi.**

Toutefois, les bénévoles des LSS ont souligné lors des entretiens l’importance qu’iels donnent au fait de créer du lien avec les personnes accueillies lors des distributions, notamment pour les personnes les plus marginalisées. Iels s’accordent cependant pour dire qu’iels n’ont souvent pas beaucoup de temps à accorder aux personnes accueillies lors des distributions, qui doivent être rapides et efficaces pour permettre d’honorer tous les rendez-vous du jour d’activité. **En ce sens, étant un lieu de passage régulier pour ces personnes, le LSS apparaît comme un lieu intéressant à envisager comme support pour diffuser l’information sur les autres activités.**

V. L’AIDE ALIMENTAIRE APPORTÉE PAR LE LSS, ESSENTIELLE DANS L’ACCÈS À L’ALIMENTATION DES PERSONNES MAIS NON SUBSTANTIELLE

UNE SATISFACTION GÉNÉRALE DES DENRÉES ALIMENTAIRES PROPOSÉES DANS LES LSS





L'enquête met en lumière une satisfaction générale des personnes interrogées en matière de quantité et qualité des denrées distribuées dans les LSS. Si la majorité affirme être satisfaite, **les denrées distribuées par le LSS permettent en effet de subvenir aux besoins alimentaires des ménages pour une durée moyenne de 11 jours** (n=164). Force est donc de constater que les personnes ont besoin d'autres sources d'approvisionnement pour s'alimenter en quantité suffisante, les cartes ne permettant de recevoir des denrées en moyenne toutes les 6 semaines pour les cartes bleues et tous les mois pour les cartes roses.

En analysant les besoins exprimés concernant les denrées alimentaires, il apparaît que la satisfaction mitigée renvoie au fait que certains produits sont introuvables ou distribués en quantité trop faibles pour les besoins des ménages (pour 76 % des personnes interrogées, n=174), ainsi qu'au fait que certains produits ne soient pas appréciés par ces derniers, ou **ne correspondent pas à leur régime alimentaire** (halal, kasher, végétarien, ...). Il est cependant important de noter que le soutien du Secours populaire français ne vise pas à couvrir 100% des besoins alimentaires des personnes accueillies.

Enfin, un quart des personnes questionnées ont évoqué le manque de produits d'hygiène et d'entretien, pourtant chers et donc difficilement accessibles lorsque le budget des ménages est déjà restreint (n=116). Le baromètre hygiénique de l'IFOP pour l'association Dons Solidaires (février 2023) relève en ce sens que 73 % des personnes bénéficiaires d'associations ont réduit leur consommation de produits d'hygiène en raison du contexte économique actuel.

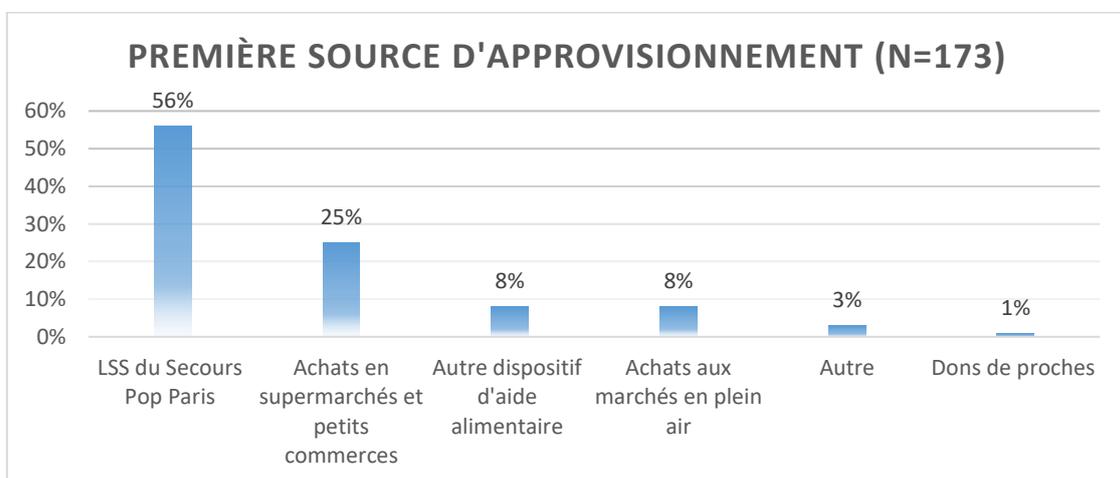
« Une dame avait les larmes aux yeux parce que je lui ai donné un paquet de protection, elle devait mettre du papier toilette. Il y a l'alimentaire et d'autres choses vitales qui leur manquent » - une bénévole.

De manière générale, il a été plusieurs fois demandé plus de variété dans les produits proposés. Par ailleurs, plusieurs personnes ont témoigné l'impression que moins de produits sont disponibles en fin de journée dans les LSS. Enfin, les personnes interrogées sont demandeuses en produits les plus chers – viandes, poissons, fruits et légumes, produits d'hygiène et d'entretien.

Principaux produits manquants ou à augmenter (n=116) :	
Produits frais (43 %)	<ul style="list-style-type: none"> - Viande (notamment viande halal) - Poisson - Fruits et légumes (notamment légumes verts) - Produits laitiers (lait, beurre, yaourts)
Denrées d'épicerie salée (34 %)	<ul style="list-style-type: none"> - Huile d'olive/ huiles végétales - Biscuits - Sel, poivre et condiments - Semoule - Sauces - Conserves : tomates, thon, sardine
Produits d'hygiène et d'entretien (25 %)	<ul style="list-style-type: none"> - Papier toilette - Lessive - Dentifrice - Liquide vaisselle - Produits d'hygiène féminine - Rasoirs - Shampoing
Produits bébé (7 %)	<ul style="list-style-type: none"> - Couches (notamment n°6, à partir de 2 ans) - Lait de croissance - Petits pots

Par ailleurs, une très grande majorité des personnes interrogées affirme ne pas prendre les denrées qui ne leur conviennent pas (85 %, n=95). Cette option permet de réduire le risque de gaspillage alimentaire en comparaison d'un panier fixe et interchangeable. Cependant, on peut noter qu'il n'est pas possible de remplacer les denrées non prises par une autre sorte de denrées. Un système de points a été testé par le passé mais n'avait pas convaincu tant d'un point de vue opérationnel que pratique. **La proportion de personnes indiquant que certains produits ne conviennent pas et qu'ils ne les prennent pas interroge l'équité des paniers alimentaires**, notamment concernant les personnes dont la raison de ne pas prendre les produits est liée au régime alimentaire – plus de 30 personnes ont indiqué par exemple ne pas prendre certains produits car ils ne sont pas halal. Cependant, il est important de rappeler que l'approvisionnement du SPF repose majoritairement sur des produits « grand public » qui peuvent convenir à tou.te.s (produits secs, légumineuses etc.). Les seuls produits halal disponibles sont ceux issus de la ramasse alimentaire et donc très aléatoires en termes d'approvisionnement.

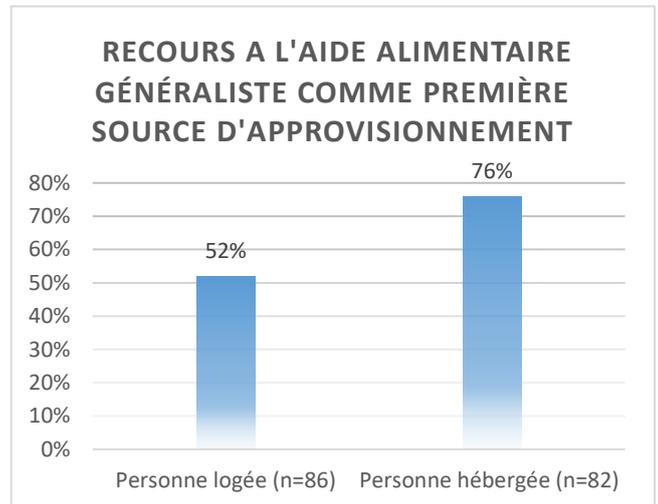
LES LSS : SOURCE D'APPROVISIONNEMENT ESSENTIELLE ET STRUCTURANTE DANS LE BUDGET ALIMENTAIRE DES MÉNAGES



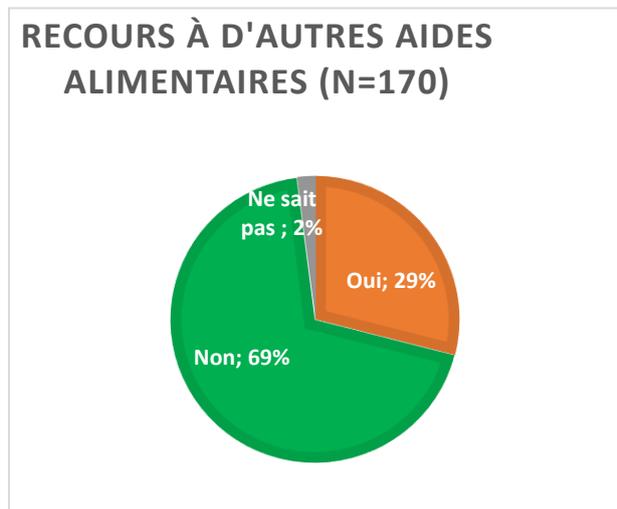
Plus de la moitié des personnes interrogées **ont pour première source d’approvisionnement le LSS du Secours Pop Paris**, témoignant du poids de l’aide alimentaire apportée par le Secours Pop Paris dans l’accès à l’alimentation de ces dernières. Par ailleurs, 90 % des personnes interrogées et ayant déjà renouvelé leur carte au moins une fois disent avoir utilisé tous leurs rendez-vous de la carte précédente (n=120). Ce chiffre témoigne lui aussi de la prégnance de l’aide du LSS dans l’alimentation des personnes répondantes.

Il est possible de déceler un **contraste en termes de sources d’approvisionnement selon le lieu de vie** des personnes rencontrées.

Ces données corroborent les chiffres analysés précédemment, selon lesquels les situations d’hébergements impliquent souvent une plus grande instabilité – administrative, géographique, financière, etc – et une vulnérabilité économique ayant pour conséquence – entre autres - la difficulté d’accéder à des denrées alimentaires par d’autres moyens que les dispositifs d’aide alimentaire. Ces facteurs peuvent permettre d’expliquer une plus importante utilisation des aides alimentaires parmi les personnes hébergées en comparaison aux personnes logées.



LE RECOURS À D'AUTRES AIDES ALIMENTAIRES : UN APPROVISIONNEMENT FASTIDIEUX ET CHRONOPHAGE POUR DES PERSONNES CUMULANT LES VULNÉRABILITÉS



Près d’un tiers des personnes répondantes affirment recourir à d’autres associations pour couvrir leurs besoins alimentaires, via principalement des distributions de colis alimentaires (42 %), des distributions des repas à emporter (14 %) ou encore des épiceries solidaires (8 %) (n=50). Si l’aide apportée par les LSS est nécessaire et structurante dans les budgets des personnes bénéficiaires, celle-ci n’est toutefois pas suffisante pour une frange conséquente des personnes rencontrées pour couvrir 100% des besoins du foyer.

Les conditions de vie des personnes rencontrées influent sur leur dépendance à d’autres aides alimentaires pour couvrir leurs besoins : en effet, 37 % des personnes hébergées recourent à d’autres aides alimentaires (n=82) contre seulement 27 % des personnes logées (n=83). Ces informations font écho à la vulnérabilité économique spécifique des personnes hébergées, qui accumulent souvent les difficultés – situation d’hébergement instable, accès aux droits et aides limité, etc. – pouvant expliquer ce recours plus fréquent aux aides alimentaires.

En moyenne, les personnes interrogées bénéficiant d'une autre aide alimentaire y recourent 5 fois par mois (n=40). Ces personnes s'approvisionnent en denrées alimentaires via des canaux différents et géographiquement éloignés, résultant de stratégies de réponse aux besoins alimentaires complexes, chronophages et fastidieuses.

Il faut effectivement pour ces personnes adapter leurs emplois du temps aux horaires des différents dispositifs, gérer les déplacements et frais de transport, temps perdu à se rendre aux dispositifs, etc. La difficulté liée à l'approvisionnement est d'autant plus importante pour les personnes ayant un ou des enfant(s), ce qui nécessite une organisation plus importante – garde des enfants ou trajet avec la charge de ceux-ci. Les personnes interrogées témoignent d'une grande résilience et de stratégies diverses d'approvisionnement en denrées alimentaires. Ces parcours d'approvisionnement témoignent de la prégnance des aides alimentaires dans l'accès à l'alimentation de ces personnes. Celle-ci est par ailleurs d'autant plus grande lorsque les personnes interrogées cumulent les vulnérabilités.

Focus sur les personnes recourant le plus souvent / uniquement à l'aide alimentaire :

Durant l'enquête, 7 personnes ont affirmé recourir à d'autres aides alimentaires plus de 10 fois par mois. Parmi ces dernières, 4 sont en situation administrative précaire ou régulière instable. On dénombre par ailleurs 6 enfants au sein de ces 7 ménages.

Parmi les 173 personnes interrogées, 8 ne recourent à aucune autre aide alimentaire et ne se rendent pas dans le commerce. **Elles ne dépendent donc que des LSS du SPF pour s'approvisionner en denrées alimentaires.** Parmi ces personnes, 7 sont en situation administrative précaires ou régulière instable. Ces 7 personnes bénéficient d'une carte rose, vivent chez un tiers ou en hôtel social, et on dénombre 3 enfants dans ces ménages. Aucune des 8 personnes n'est en activité. Seules 2 d'entre elles bénéficient d'un suivi social en dehors des rendez-vous du Secours Pop Paris.

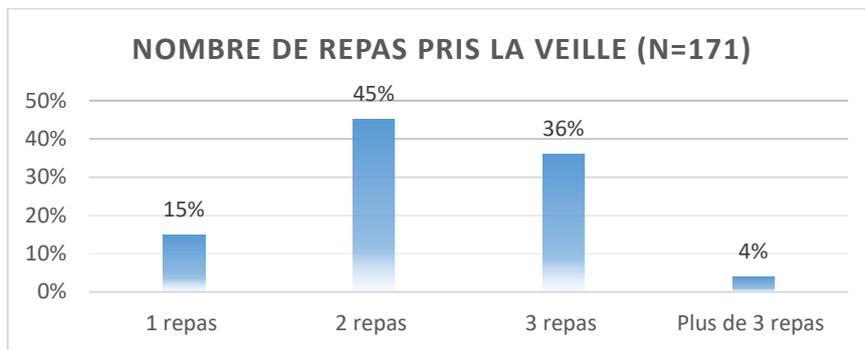
Force est de constater que dans ces configurations, les vulnérabilités accumulées ont plongé les personnes dans une précarité profondément enlisée et l'aide du Secours Pop Paris répond à des besoins vitaux, mais ne permet pas un accompagnement vers une sortie de la précarité.

VI. UN IMPACT IMPORTANT MAIS INSUFFISANT DE L'AIDE ALIMENTAIRE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES PERSONNES

Différents indicateurs, utilisés par ACF à l'international et adaptés au contexte français, ont été utilisés dans cette enquête afin de caractériser la sécurité et la diversité alimentaire des personnes rencontrées, en termes de quantité et de qualité. Ceux-ci font état de situations de précarité alimentaire alarmantes pour une majorité des personnes interrogées.

De manière globale, les entretiens n'ont pas révélé de divergences significatives en matière d'indicateurs de sécurité alimentaire entre les personnes bénéficiaires de la carte bleue et celles disposant de la carte rose. Cela permet de constater la pertinence des critères utilisés pour la distribution des cartes bleues et roses, qui semblent en effet distribuer de manière proportionnelle aux besoins des personnes – dans la mesure des capacités de l'association - les denrées alimentaires proposées en LSS.

LE NOMBRE DE REPAS CONSOMMÉ LA VEILLE DE L'ENQUÊTE



Une frange de l'échantillon n'a consommé qu'un seul repas la veille de l'enquête. Il est possible de distinguer des facteurs influant sur le nombre de repas consommés la veille :

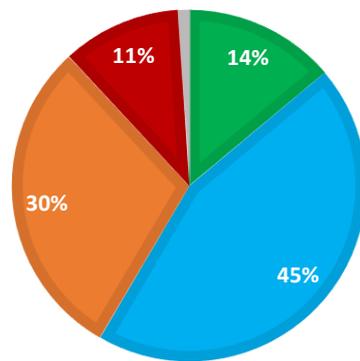
- Le fait de disposer d'équipements stables et facilement accessibles pour cuisiner sur son lieu de vie. En effet, 17 % des personnes n'ayant pas de cuisine (n=6) et 23 % pour les personnes cuisinant chez un tiers (n=13) n'ont consommé qu'un repas la veille de l'enquête, contre 14 % des personnes disposant d'une cuisine personnelle (n=113). Cela confirme bien le fait que les conditions d'hébergements et surtout l'accès à une cuisine influe sur la capacité à s'alimenter en quantités suffisantes.
- La situation familiale : l'enquête révèle en effet que les personnes ayant des enfants de moins de 3 ans ont consommé 3 repas en plus grande proportion que la moyenne de l'échantillon (44 %, n=36), tandis que les personnes seules sont légèrement sous-représentées parmi les personnes ayant consommé 3 repas la veille (34 %, n=59). Une explication à ce phénomène pourrait être une motivation plus importante des adultes ayant plusieurs personnes à leur charge de nourrir leur(s) enfant(s) en quantités suffisantes, et de partager des repas en famille. Toutefois, ces données peuvent être biaisées dans la mesure où il peut être plus difficile pour une personne ayant la charge d'enfants en bas âge d'admettre qu'elle ne nourrit pas suffisamment ses enfants, que pour une personne seule de dire qu'elle n'a pas consommé plus de 2 repas la veille.

L'INDICATEUR DE SUFFISANCE ALIMENTAIRE POUR RAISONS FINANCIÈRES

L'indicateur de suffisance alimentaire (FSI) est utilisé aux Etats-Unis et en France en version courte dans l'enquête INCA 3, pour mesurer la perception de l'insécurité alimentaire d'un foyer. Celui-ci repose sur une question à 4 modalités qui permettent à la personne d'autoévaluer la suffisance de l'alimentation de son foyer

Parmi les personnes interrogées, 41 % sont confrontées à une situation d'insuffisance alimentaire, quelques fois voire régulièrement dans le mois. Et parmi les personnes restantes, la plupart est contrainte à s'alimenter avec des aliments qu'elle apprécie peu, voire pas. Seules 14 % des personnes affirment être en capacité de s'alimenter de manière suffisante avec des aliments qu'elles apprécient et ont envie de manger. Les profils les moins vulnérables en termes d'insuffisance alimentaire sont les personnes logées, en famille avec enfants, en situation administrative régulière stable, ayant comme première source d'approvisionnement les achats en supermarché et marché. Le recours à des achats dans des supermarchés suppose en effet un choix plus libre des denrées consommées, contrairement à l'aide alimentaire qui – bien qu'indispensable - contraint les personnes dans leur alimentation et n'offrent que peu le choix en matière de denrées distribuées.

INDICE DE SUFFISANCE ALIMENTAIRE (N=170)



- Vous pouvez manger tous les aliments que vous souhaitez
- Vous avez assez à manger mais pas toujours les aliments que vous souhaiteriez.
- Il vous arrive parfois de ne pas avoir assez à manger.
- Il vous arrive souvent de ne pas avoir assez à manger.

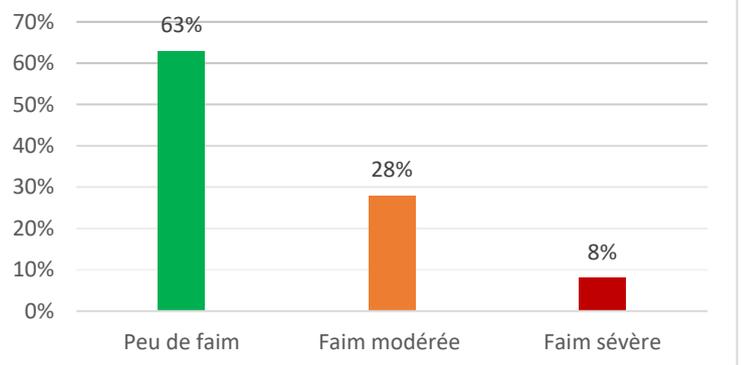
Différents profils émergent comme plus vulnérables sur les questions d'insuffisance alimentaire. En effet, la variable administrative impacte l'accès à la nourriture des personnes : 49 % des personnes en situation administrative précaire admettent être confrontées à des situations d'insuffisance alimentaire quelques fois voire régulièrement dans le mois (n=44), contre 39 % des personnes en situation administrative régulière instable (n=31) et 38 % des personnes en situation administrative régulière stable (n=91). Les difficultés liées à la complexité de la situation administrative – accès illégal à un contrat de travail, absence d'aides financières et matérielles – impactent véritablement la capacité des personnes à s'alimenter de manière suffisante. La variable locative met également en lumière des profils plus vulnérables dans l'accès à une alimentation suffisante : 47 % des personnes hébergées sont confrontées à des situations d'insécurité alimentaire quelques fois voire régulièrement dans le mois (n=81), contre seulement 33 % des personnes logées (n=84). La vulnérabilité financière plus importante des personnes hébergées peut expliquer ce phénomène.

L'INDICE DOMESTIQUE DE LA FAIM

L'indice domestique de la faim (HHS22) permet de mesurer le niveau de faim ressentie des personnes interrogées, et d'identifier des situations d'insécurité alimentaire au sein de l'échantillon. Cet indicateur se fonde sur 3 questions qui documentent la disponibilité et l'accès à la nourriture des personnes sur le mois dernier.

Si près de deux tiers des personnes rencontrées admettent ne ressentir que peu de faim sur l'échantillon global, plus d'un tiers éprouvent tout de même une faim modérée voire sévère, c'est-à-dire qu'ils rencontrent une des situations proposées par l'indicateur²³.

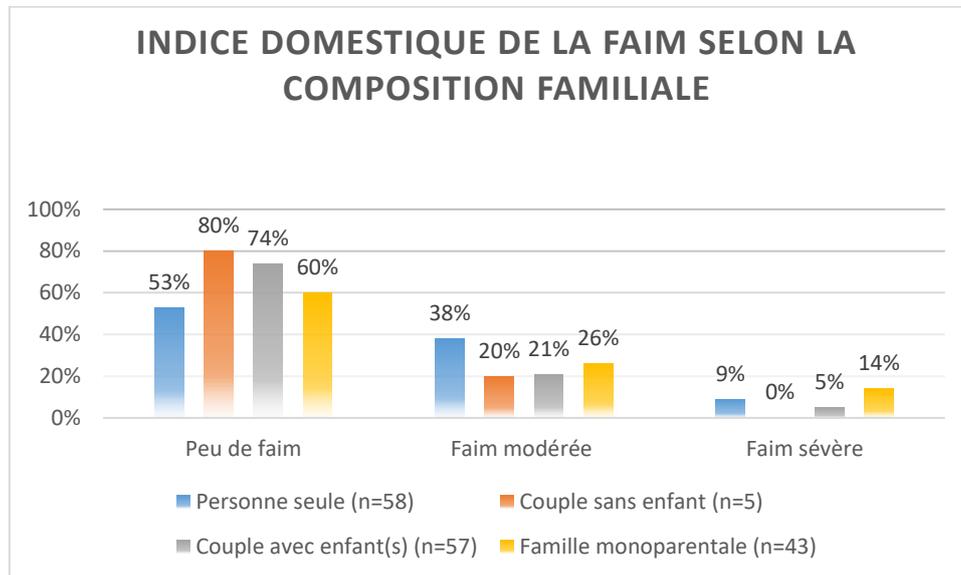
INDICE DOMESTIQUE DE LA FAIM (N=166)



²² BALLARD T., COATES J., DEITCHLER M., SWINDALE A., 2011, *Indice domestique de la faim : Définition de l'indicateur et guide de mesure*, Washington, DC: Food and Nutrition Technical Assistance III Project, FHI 360. 26 pages.

²³ Les 3 situations énoncées pour cet indicateur sont les suivantes :

Le croisement des données liées à l'indice domestique de la faim avec la composition familiale permet d'identifier une **vulnérabilité plus importante parmi les membres des familles monoparentales ainsi que chez les personnes seules.**



Ainsi, les personnes issues de familles monoparentales et les personnes seules sont plus exposées à la faim. Respectivement 40 % et 47 % affirment souffrir de faim modérée voire sévère alors que les pourcentages s'élèvent à 26 % des couples avec enfants et 20 % des couples sans enfants. Ces variations importantes peuvent s'expliquer en résonance avec les analyses produites tout au long de ce rapport, arguant d'une précarité financière plus importante des personnes seules ou issues de familles monoparentales liée à leur condition d'unique source potentielle de revenus. La part consacrée à l'alimentation dans leur budget constitue la variable d'ajustement et est la plus susceptible de varier selon la disponibilité des revenus.

Les personnes issues de familles monoparentales sont également moins en capacité de se déplacer que les personnes seules ou les familles diverses, étant le / la seul·e parent en charge des enfants dans le foyer, ce qui impacte leurs possibilités d'approvisionnement en nourriture et influe alors sur leurs capacités à se restaurer, devenant donc plus exposées à des situations de faim. Les personnes issues de familles monoparentales étant également **plus souvent des femmes (93 % des personnes en situation de monoparentalité, n=46)**, en recherche d'emploi ou au foyer (pour 70 % d'entre elles, n=30), on comprend alors que la vulnérabilité alimentaire des familles monoparentales démontrée ci-dessus met en lumière une vulnérabilité alimentaire des femmes de façon plus générale.

L'ensemble des croisements effectués corroborent les constats précédents, faisant état de situations d'insécurité alimentaire plus alarmantes selon la situation administrative et les conditions d'hébergement.

Q1 Au cours du mois dernier, est-il arrivé qu'il n'y ait pas de nourriture à manger de toute sorte dans votre maison en raison du manque de ressources pour obtenir de la nourriture?

Q2 Au cours du mois dernier, êtes-vous vous ou un membre du ménage allés vous coucher le soir en ayant faim parce qu'il n'y avait pas assez de nourriture?

Q3 Au cours du mois dernier avez-vous vous ou un membre du ménage passé une journée et une nuit sans rien manger du tout parce qu'il n'y avait pas assez de nourriture?

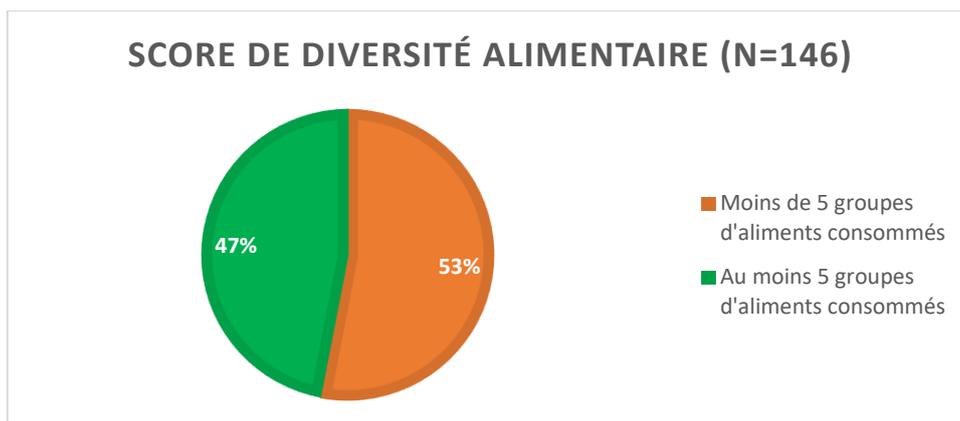
La situation administrative des personnes rencontrées impacte effectivement une nouvelle fois les niveaux de faim qu’elles expriment. Ainsi, tandis que parmi les personnes en situation régulière stable, 29 % d’entre elles affirment être en situation de faim modérée ou sévère, ce pourcentage s’élève à 39 % parmi les personnes en situation régulière instable et 55% des personnes en situation administrative précaire. Cela montre une nouvelle fois l’impact de la vulnérabilité administrative sur les budgets des ménages et notamment sur l’alimentation de ces derniers.

Un autre croisement intéressant à analyser pour mieux comprendre les niveaux de faim exprimés par les personnes rencontrées dans l’échantillon global, c’est celui de l’indice avec le type d’hébergement. Les personnes hébergées sont plus exposées à la faim. On comprend alors que **le lieu de vie a une incidence réelle sur la sécurité alimentaire des personnes interrogées**. De la même manière que pour les familles monoparentales, les ressources vraisemblablement limitées des personnes vivant dans un habitat précaire, expliquant même leur situation locative, ont un impact sur leur capacité à s’approvisionner en nourriture, la part consacrée à l’alimentation dans leurs budgets se voyant réduite en fonction des revenus variables et / ou réduits des personnes.

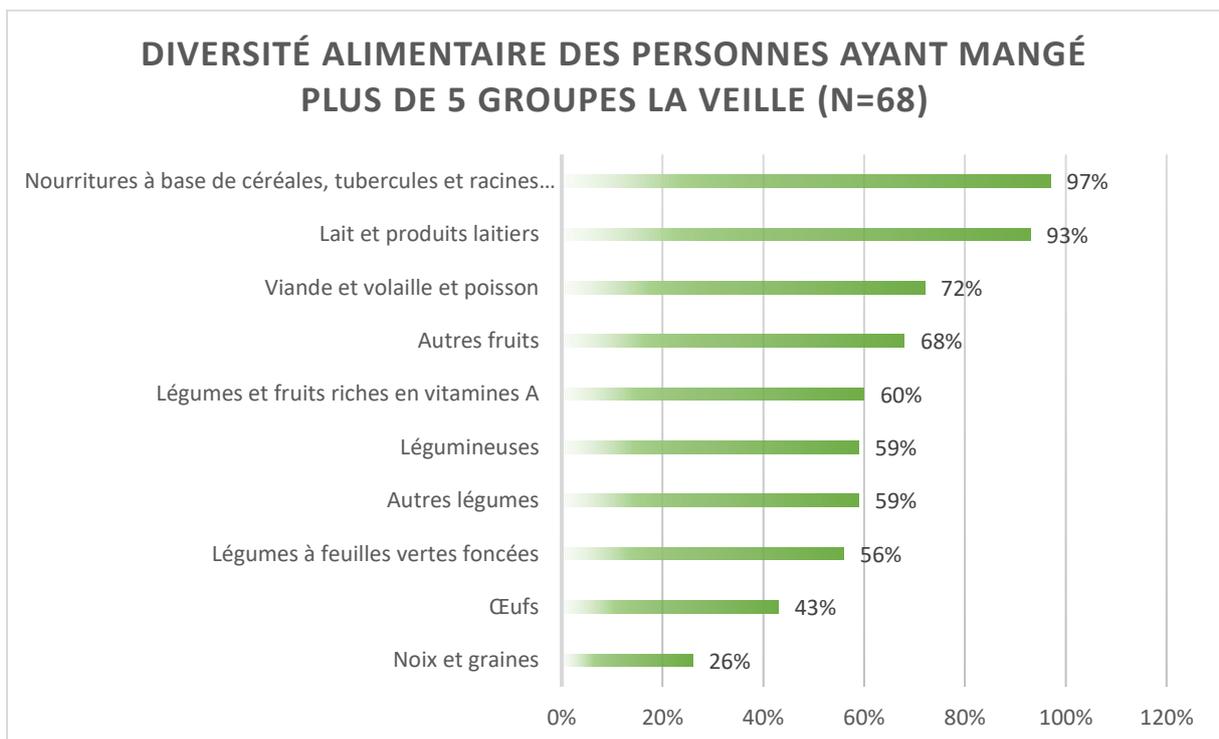
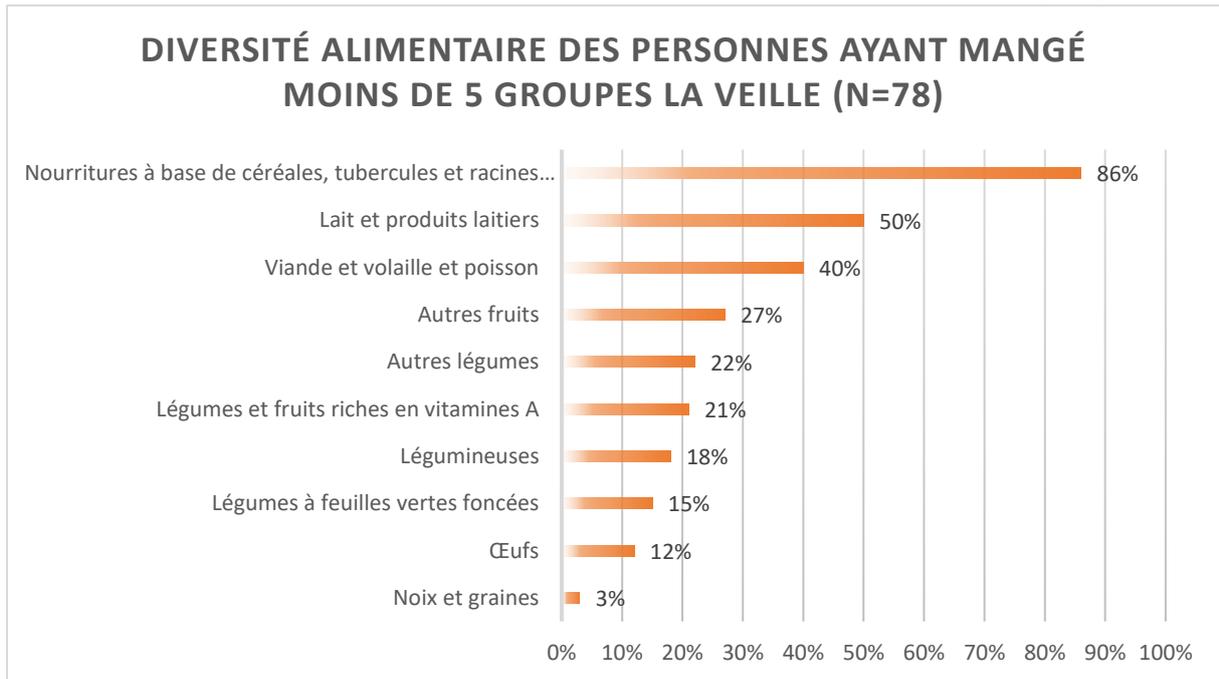
LE SCORE DE DIVERSITÉ ALIMENTAIRE

Le score de diversité alimentaire est un indicateur utilisé à l’international qui rend compte de la variété des aliments auxquels les ménages ont accès et qui vise à évaluer la qualité nutritionnelle et l’adéquation en micronutriments du régime alimentaire de la personne. Cet indicateur consiste à questionner les personnes sur tous les aliments qu’elles ont consommé la veille de l’enquête, puis les rassemble en 10 groupes alimentaires. À partir de celui-ci, on peut déceler au sein de l’échantillon des potentielles carences dans l’alimentation ²⁴.

Parmi les personnes rencontrées ayant mangé de façon habituelle la veille de l’enquête (n=146), 5 groupes alimentaires ont été consommés en moyenne. Une majorité des personnes interrogées a consommé moins de 5 groupes d’aliments la veille de l’enquête. Ce constat alarme sur la diversité de l’alimentation des personnes rencontrées au regard de leur apport en micronutriments, avec 3 groupes alimentaires consommés principalement (céréales, produits laitiers, viande/volaille/poisson).



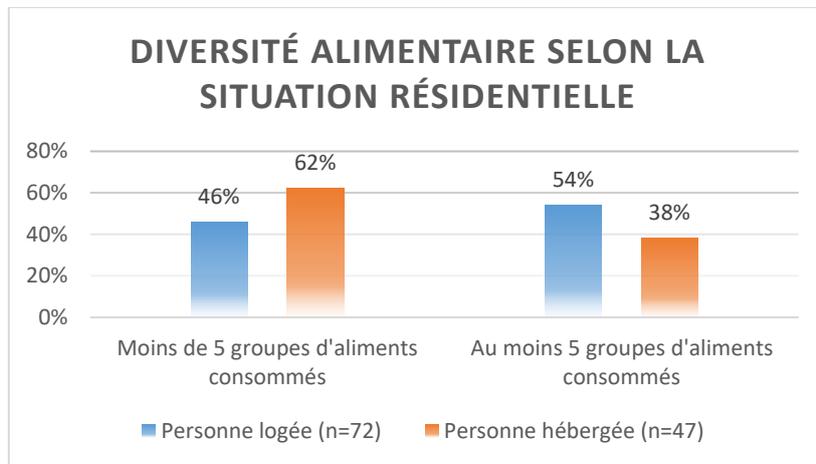
²⁴ FAO. (2013). *Guide pour mesurer la diversité alimentaire au niveau du ménage et de l’individu*.



Les écarts dans l'alimentation des personnes sont assez flagrants : les personnes ayant consommé 5 groupes alimentaires ou moins la veille de l'enquête se sont principalement nourries de denrées à base de céréales, tubercules et racines blanches, de produits laitiers et laits, et de viandes, volailles ou poisson. A l'inverse, les personnes ayant consommé plus de cinq groupes alimentaires la veille de l'enquête témoignent d'une alimentation bien plus diversifiée, qui peut confirmer une meilleure adéquation de leurs régimes alimentaires à leurs besoins en micronutriments.

Les personnes principalement impactées par cette faible diversité alimentaire vivent seules. En effet, 60 % des personnes seules affirment avoir consommé moins de 5 groupes d'aliments la veille (n=53).

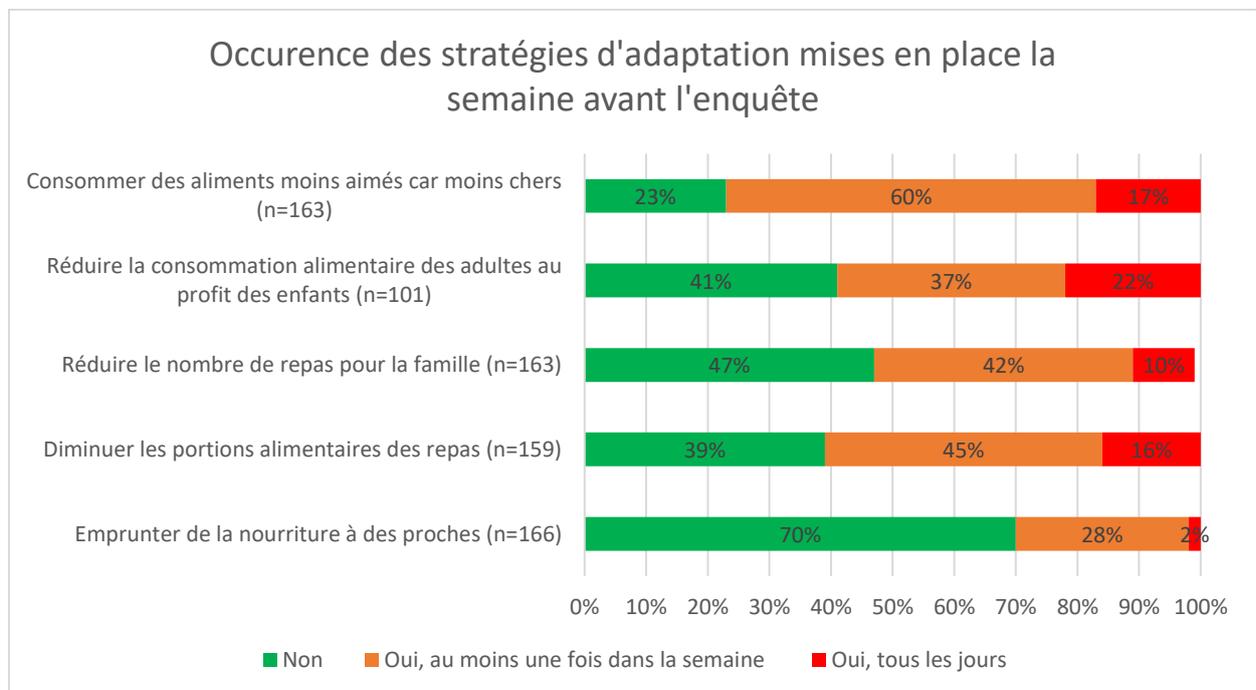
Ces données peuvent renvoyer aux hypothèses expliquées précédemment en termes de motivations moindres pour cuisiner et consommer ses repas que pour les familles.



Par ailleurs, les personnes hébergées ont tendance à manger de façon moins diversifiée que les personnes logées. Comme décrit précédemment, les personnes hébergées ont souvent un accès limité à des équipements de cuisine et de conservation des aliments, et cumulent souvent les vulnérabilités et notamment le manque de ressources financières, limitant la possibilité d'achats d'aliments divers et de qualité en termes nutritionnels. Ces facteurs peuvent expliquer ce constat.

L'INDICATEUR DE STRATÉGIES D'ADAPTATION RÉDUIT

L'indicateur de stratégies d'adaptation réduit (rCsi) est utilisé par ACF à l'international pour mesurer les stratégies d'adaptation des ménages, comme indicateur indirect d'accès à l'alimentation et à la sécurité des moyens d'existence²⁵.



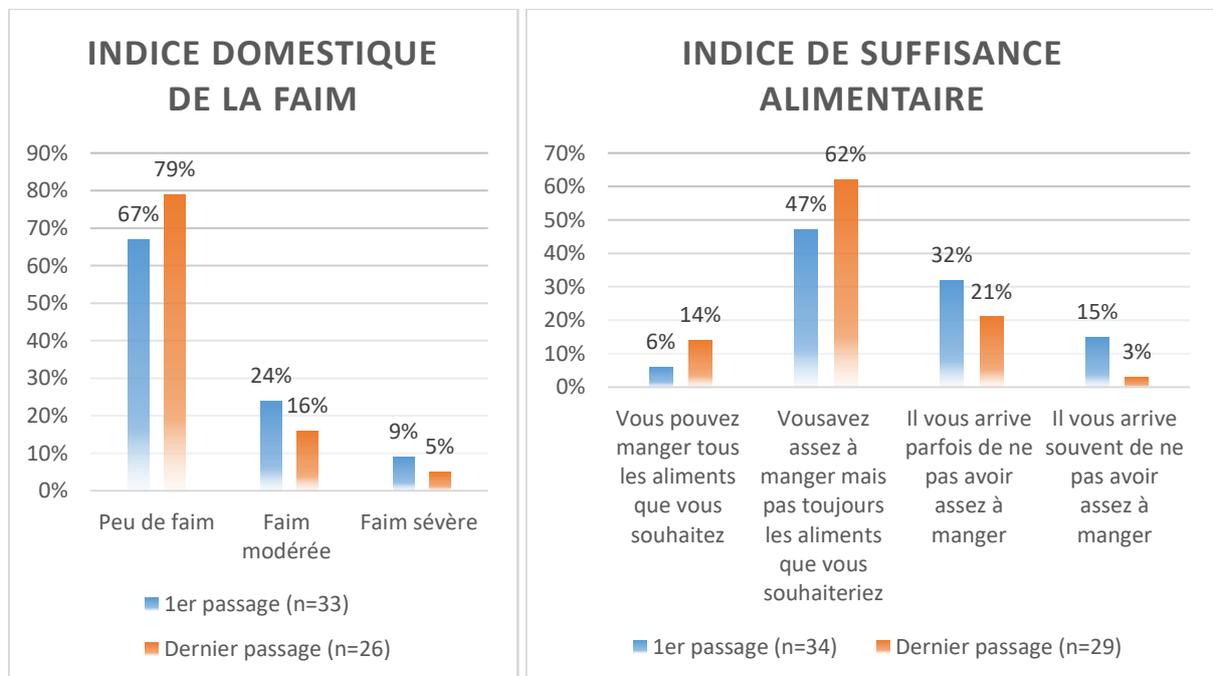
²⁵ ACF. (2016). *Les interventions SAME sensibles à la nutrition*.

Parmi les 5 stratégies mentionnées lors des entretiens, **4 sont utilisées par plus de la moitié des personnes répondantes régulièrement voire tous les jours**. Le fait de consommer des aliments moins aimés par les membres de la famille car moins cher est particulièrement prégnant, mettant en lumière une appréciation limitée des denrées consommées. Intégrer l'aide alimentaire dans son parcours d'approvisionnement en nourriture engendre une consommation plus fréquente d'aliments moins aimés que lorsque l'on dépend uniquement d'achats. Ce constat peut se lire en parallèle des témoignages des familles qui qualifient l'aide alimentaire apportée comme insuffisante et de qualité limitée, renvoyant à la problématique d'une alimentation subie.

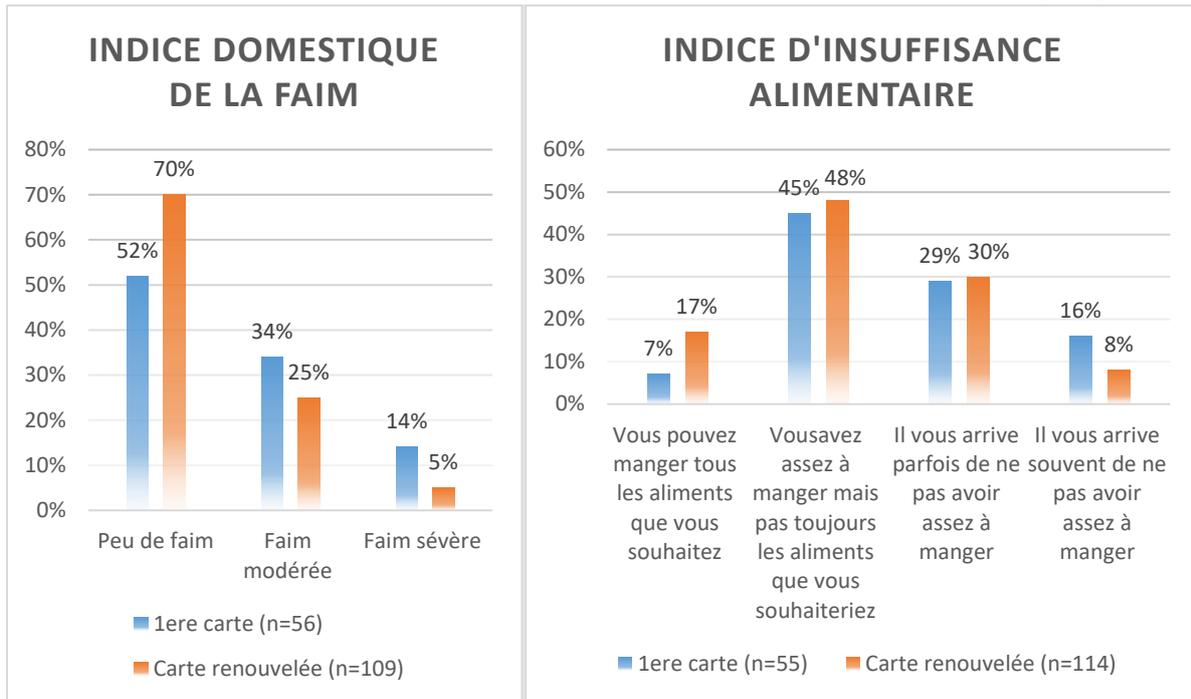
Les deux autres stratégies d'adaptation les plus évoquées, le fait de diminuer la proportion alimentaire des repas, et de réduire la consommation alimentaire des adultes au profit des enfants, sont révélatrices d'une insécurité alimentaire importante au regard de l'indisponibilité de denrées dans le foyer. Pour les familles, et d'autant plus pour les familles monoparentales, les stratégies d'adaptations décelées mettent en lumière des situations préoccupantes pouvant induire un stress supplémentaire, les adultes se retrouvant contraints de réduire leurs portions dans le but de permettre à leur(s) enfant(s) de se nourrir en quantité suffisante.

UN IMPACT MANIFESTE DE L'AIDE DU SECOURS POP PARIS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'analyse comparative des données sur la sécurité alimentaire des personnes accueillies pour leur premier passage et celles accueillies depuis plusieurs passages révèle que la situation alimentaire est meilleure pour les personnes dont il s'agissait du dernier passage au LSS (4^e ou 6^e passage selon la carte) par rapport aux personnes dont c'était le premier passage.



Ces chiffres sont également probants lorsque l'on compare la sécurité alimentaire des personnes dont c'est la première carte et celles qui l'ont déjà renouvelée et qui fréquentent donc le dispositif depuis plus de 6 mois :



L'analyse de ces données peut suggérer que la fréquentation des LSS a un impact positif sur la sécurité alimentaire des personnes accueillies. Il est cependant probable que d'autres facteurs influencent également le niveau de sécurité alimentaire des personnes bénéficiant des services des LSS.

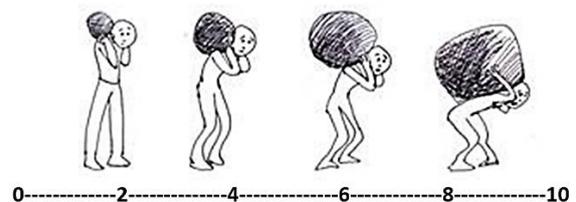
VII. DES SITUATIONS DE DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE PRÉOCCUPANTES

Dans le cadre des questionnaires, les personnes accueillies répondantes ont pu autoévaluer leur niveau de souffrance selon deux échelles visuelles, l'échelle de détresse et l'échelle de la perception de soutien social. Il est important de rappeler que ces chiffres relèvent d'autoévaluation des personnes répondantes, et sont donc soumis à la subjectivité de ces dernières.

L'ÉCHELLE DE DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE

L'échelle de la détresse apprécie au niveau individuel la souffrance en général de la personne, celle-ci se situant sur une échelle de 1 à 10 selon une représentation visuelle de la détresse. On considère le niveau 6 comme palier pour identifier des situations d'alerte nécessitant un soutien psychosocial apporté aux répondant.es.

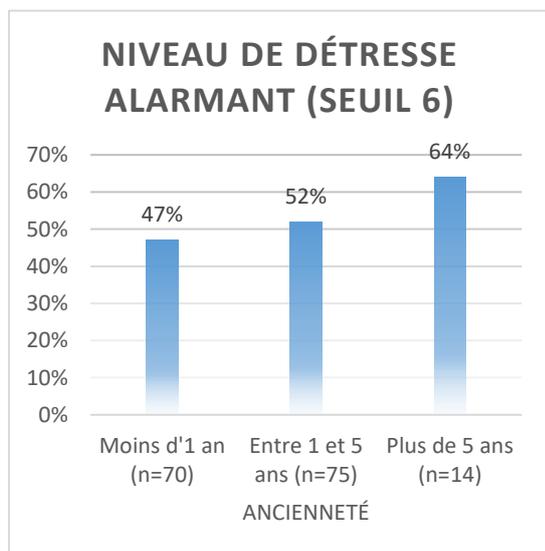
Sur l'échantillon total, **51 % des personnes répondantes** ont déclaré une situation de détresse au-delà du palier de 6 "ma vie quotidienne est très affectée par ma souffrance", à partir duquel on considère le niveau de détresse comme alarmant et nécessitant un soutien psychosocial pour le bien être mental des personnes (n=83).



Les familles monoparentales (n=45) et les couples avec enfant(s) (n=54) sont plus fortement touchés par une situation de détresse alarmantes (plus de 57%), alors que ce pourcentage est de 40 % parmi les personnes seules (n=55). La charge mentale liée au fait d’avoir plusieurs personnes à nourrir, héberger et élever peut impliquer une plus grosse charge de travail et moins de temps et de ressources financières que pour une personne seule. Par ailleurs, on peut envisager une situation de stress plus importante pour les familles, qui doivent chercher des solutions pour nourrir de façon suffisante tout un foyer. **Ces facteurs permettent d’expliquer des situations de détresse plus alarmantes chez les personnes ayant un ou des enfant(s).**

Par ailleurs, un écart léger des situations de détresse est observable en fonction du lieu de vie. Ainsi, parmi les personnes répondantes locataires (n=83), 47 % se trouvent en état de détresse alarmant, contre 54 % parmi les personnes hébergées (n=74). En effet, l’instabilité des hébergements, la fatigue liée à des déménagements potentiellement fréquents, et les contraintes associées aux stratégies déployées pour trouver des hébergements peuvent être des facteurs expliquant une détresse plus importante chez les personnes hébergées. Par ailleurs, 22 % des personnes interrogées hébergées sont des familles monoparentales (n=85). Aux difficultés liées à l’hébergement s’ajoute un stress supplémentaire décrit ci-dessus, d’autant plus que l’instabilité du lieu de vie et les déménagements fréquents – parfois à des emplacements distants les uns des autres - peut impacter les conditions de vie des enfants en matière d’accès à la scolarité, à des activités extrascolaires ou encore à des soins médicaux, ce qui pourrait influencer sur le niveau de détresse de ces personnes.

Les personnes en situation administrative précaire ou régulière instable témoignent d’un niveau de détresse plus préoccupant (66 % d’entre elles se situant au-delà du palier de 6, n=73) que les personnes en situation régulière et stable (46 % des personnes de nationalité française (n=48) et 44 % des personnes titulaires d’un titre de séjour supérieur à 1 an (n=39) témoignent d’un niveau de détresse alarmant). La détresse des personnes aux situations administratives précaires ou instables peut être expliquée par différents facteurs cumulatifs : les personnes exilées ont souvent effectué des parcours migratoires éprouvants et traumatisants, et lorsqu’elles arrivent en France, les procédures administratives sont lourdes, complexes et chronophages, ce qui peut induire un stress important, d’autant plus que ces personnes sont pour beaucoup séparées d’une partie de leur entourage et peuvent donc être dans des situations d’isolement pouvant accentuer encore la fragilité de leur état psychologique.

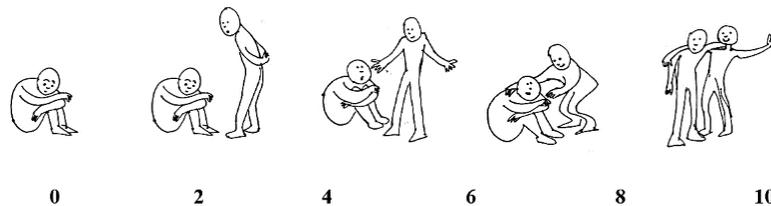


Les personnes dont l’ancienneté au Secours Pop Paris est importante témoignent enfin de situations de détresse plus importantes que parmi les personnes nouvellement inscrites. Un facteur explicatif peut être le fait que l’ancienneté met en lumière des situations de précarité particulièrement importante et de longue durée, dont les facteurs de vulnérabilité ne sont pas voués à évoluer et impactent l’état psychologique des personnes. Ces données sont intéressantes à comparer avec les indicateurs de sécurité alimentaire décrits précédemment. Il est en effet possible de constater que **si l’insécurité alimentaire semble réduire à mesure de l’ancienneté au Secours Populaire Paris, l’état de santé mental – à l’inverse – se détériore.**

Cela peut mettre en lumière l'efficacité de l'aide alimentaire, mais aussi un manque d'accompagnement psychologique. Ces informations corroborent les résultats développés au long de l'étude concernant un manque de connaissances et de recours aux autres services d'accompagnement proposés par le Secours Pop Paris, lesquels permettent pourtant de prendre en compte l'ensemble des facteurs de vulnérabilité.

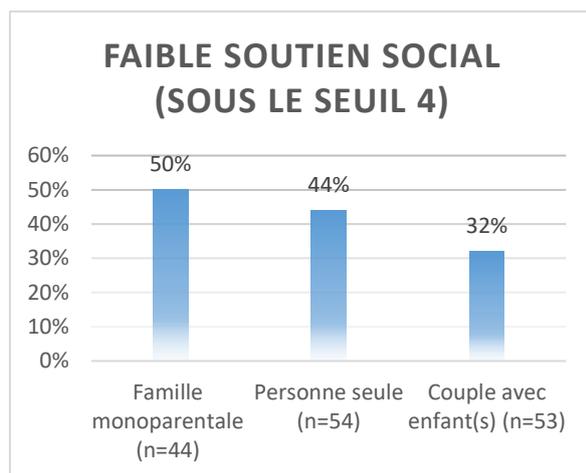
L'ÉCHELLE DE PERCEPTION DE SOUTIEN SOCIAL

L'échelle de perception de soutien social apprécie la souffrance des répondant.es au niveau de leurs relations sociales, se situant également sur une échelle de 1 à 10 selon une représentation visuelle de leur perception de l'aide extérieure qu'elles reçoivent – familiale, sociale, et/ou institutionnelle. On considère que les répondant-es reçoivent peu de soutien social si iels expriment un score inférieur à 4.



Parmi les personnes répondantes, **42 % estiment recevoir peu de soutien social** (n=67), ce qui peut indiquer des situations d'isolement véritables et alarmantes pour une frange non négligeable des personnes aidées par le Secours Pop Paris.

Le suivi social impacte sans surprise la perception de soutien social. Parmi les personnes interrogées, 47 % des personnes ne bénéficiant pas de suivi social hors Secours Pop Paris (n=37) estiment recevoir peu de soutien social, contre 35 % des personnes bénéficiaires d'un suivi social hors Secours Pop Paris (n=48). Le suivi social ayant, de manière flagrante, un impact sur la santé mentale des personnes répondantes, ces données interrogent l'adéquation de la prise en charge et l'accompagnement de ces personnes dont une part particulièrement importante se trouve en situation de détresse alarmante.



Dans l'échantillon répondant, les personnes les plus vulnérables en matière de soutien social sont les personnes seules et les familles monoparentales. Ces données corroborent les explications développées tout au long du rapport qui témoignent d'un cumul de vulnérabilités important chez ces personnes. Cela peut placer ces dernières dans des situations d'isolement social important, par manque d'accès à des relations sociales et un accompagnement – familial, social ou institutionnel.

Les raisons à cette vulnérabilité peuvent être liées à des circonstances de précarité accentuées par la situation administrative : en effet, 76 % des personnes seules (n=54) et 81 % des familles monoparentales (n=44) faisant état de peu de soutien social se trouvent dans des situations administratives précaires ou instables. L'isolement social dont témoignent ces personnes peut être dû à des facteurs multiples : la barrière de la langue, l'éloignement géographique avec les proches et la famille des personnes exilées, la difficulté d'accès à certains dispositifs d'accompagnement du fait du

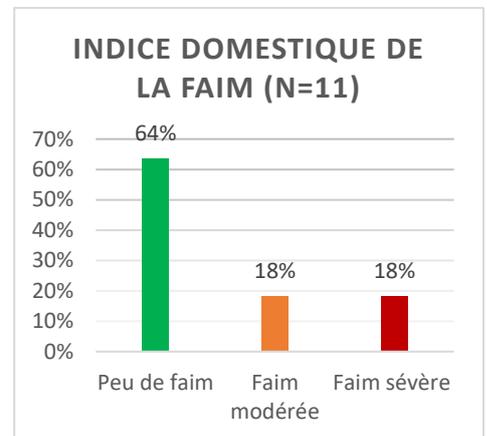
statut administratif, ou encore la complexité des nombreuses démarches d'accès à un titre de séjour peuvent expliquer ce sentiment de souffrance lié au peu de soutien social perçu.

Enfin, de la même manière qu'à propos de l'échelle de détresse, la perception de peu de soutien social est bien plus prégnante parmi les personnes se rendant au Secours Pop Paris depuis plusieurs années. En effet, parmi celles venant au Secours Pop Paris depuis moins d'un an, 43 % estiment recevoir peu de soutien social (n=70), tandis que parmi les personnes répondantes venant au SPF depuis plus de 5 ans, 69 % estiment recevoir peu de soutien social (n=13). Ces données confirment les chiffres étudiés ci-dessus selon lesquels les personnes dont l'ancienneté est plus importante au Secours Pop Paris souffrent d'états psychologiques plus préoccupants que les personnes nouvellement accueillies.

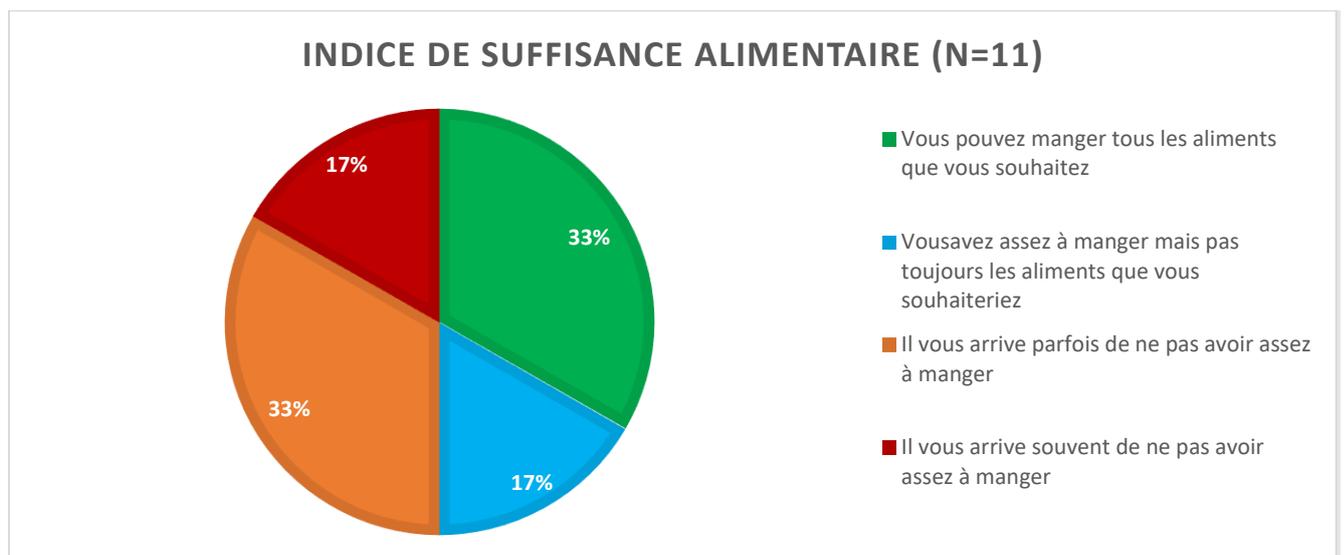
VIII. FOCUS FAMILLES, FEMMES ENCEINTES ET ALLAITANTES

L'enquête fait état de situations particulièrement alarmantes chez les femmes rencontrées dont la situation de vulnérabilité est accentuée par des contraintes propres à la grossesse et l'allaitement (n=11).

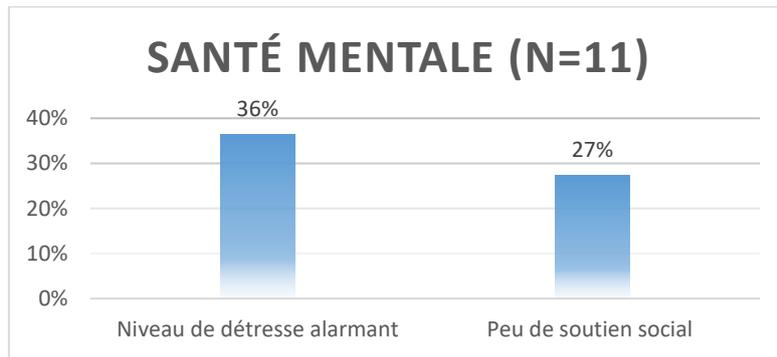
En effet, pour 36% d'entre elles l'indice domestique de la faim conclut à une faim modérée (18%) ou sévère (18%). Ces chiffres sont comparables aux moyennes de l'échantillon global (faim modérée pour 28%, sévère pour 8%) avec une surreprésentation des cas de faim sévère. De plus, à indice de faim égal, une femme enceinte ou allaitante est dans une situation de vulnérabilité plus à risque compte tenu des besoins spécifiques en alimentation liés à la grossesse et l'allaitement. Cela pourrait justifier un accompagnement renforcé pour ce public spécifique.



La moitié des femmes enceintes ou allaitantes interrogées déclarent ne pas avoir assez à manger parfois ou souvent.



Enfin, elles relèvent pour 36% d'un niveau de détresse alarmant et pour 27% estime recevoir peu de soutien social.



FOCUS SUR LES BESOINS SPECIFIQUES DES FAMILLES

Parmi les familles avec enfant(s) de moins de 3 ans (n=40), 52 % ont un suivi social actif et 88 % d'entre elles ont leur(s) enfant(s) inscrits en PMI. Néanmoins, **seules 13 % des familles répondantes bénéficient de l'aide Paris Tout P'tits²⁶** pour les enfants de moins de 18 mois (n=23), et **aucune de ces familles ne participent au programme Malin²⁷** (n=40). Cette donnée est à étudier en tenant compte du fait que le programme Malin n'a pas encore déployé sa phase locale pour capter les familles sous contrainte budgétaire avec accès ou non à la CAF. A noter que 57 % des familles avec enfant(s) de moins de 3 ans rencontrées dans le cadre de l'enquête (n=42) ne sont pas inscrites à la CAF. Par ailleurs, 41 % d'entre elles disent avoir accès à des crèches (n=39). Enfin, parmi les familles répondantes seulement 25 % reçoivent une aide financière pour la cantine du ou des enfant(s) (n=68).

Ces chiffres impliquent de questionner l'accès effectif de ces familles à une orientation adaptée à leurs besoins par les travailleur·ses sociaux·les qui les accompagnent. Les difficultés étant spécifiques à leurs situations familiales, ces personnes ont des attentes qui diffèrent de l'ensemble des personnes accueillies, en termes d'approvisionnements en produits pour bébé (couches, lait maternel, etc.), d'accès aux dispositifs de garde, de scolarisation, ou encore d'accès aux soins pour les enfants.

²⁶ Aide sous forme de colis avec du lait maternisé, des petits pots et des couches qui correspond aux besoins de base, alimentaires et d'hygiène corporelle nécessaires à un bébé. L'accès à ce dispositif se fait via un travailleur social. [Association Paris Tout P'tits. Aide alimentaire et hygiène pour bébés de familles démunies - Accueil \(paristoutptits.com\)](http://paristoutptits.com)

²⁷ Le programme Malin propose une aide budgétaire (produits d'alimentation et d'hygiène pour bébés, bons de réductions) et des conseils pratiques aux parents d'enfants de moins de trois ans, ou allant avoir des enfants. Conditions : quotient familial CAF inférieur à 850, et résidant en France métropolitaine. Si la personne est intéressée, elle peut s'inscrire sur leur site <https://moncompte.programme-malin.com>

IX. CONCLUSION

L'objet de cette étude était de contribuer à l'amélioration de la réponse apportée par la fédération de Paris du Secours populaire français selon les besoins et profils des personnes accueillies en matière d'aide alimentaire.

Le recours à l'aide alimentaire du Secours Pop Paris est notamment permis par la réputation historique de l'association et l'inconditionnalité de l'accueil. Cela a pour conséquence de capter un grand nombre de personnes – aux profils variés – et majoritairement, ou en premier lieu, pour l'aide alimentaire, pouvant servir de « *porte d'entrée* » vers un accompagnement plus global. Accentuée par la crise de la COVID-19 et la période de forte inflation, **la vulnérabilité économique des personnes accueillies est due à des facteurs multiformes et souvent cumulatifs dont il est difficile de s'extirper** (accès à l'emploi, situation administrative, condition d'hébergement, composition familiale, etc.). L'aide alimentaire des LSS, censée être momentanée, s'installe pour un certain nombre de personnes dans la durée. **Cela témoigne de la nécessité d'un accompagnement plus global que l'aide alimentaire seule, qui bien que vitale, ne permet pas de sortir durablement de la précarité.** Pour autant, l'enquête révèle une connaissance parcellaire des critères et modalités de l'aide alimentaire mais aussi et surtout des autres activités du Secours Pop Paris, de la part des structures orienteuses, des bénévoles ainsi que des personnes accueillies. Cela a pour conséquence de limiter les possibilités d'accompagnement plus global et d'orientation qui sont pourtant nécessaires à des personnes présentant des vulnérabilités complexes. Une grande partie des personnes accueillies aurait besoin d'un accompagnement plus solide, au-delà de l'aide alimentaire du Secours Pop Paris, auprès des services administratifs compétents de l'Etat au niveau local et national.

Les personnes interrogées témoignent de manière générale d'une importante satisfaction à la fois en termes d'accueil, mais aussi de qualité et de quantité de denrées alimentaires distribuées dans les LSS. Néanmoins, **si cette aide est nécessaire pour les personnes interrogées, elle est loin d'être suffisante pour couvrir 100% des besoins alimentaires en quantité et qualité suffisante.** Les denrées couvrent en moyenne 11 jours par mois, soit 36% des besoins. Les entretiens révèlent des situations d'insécurité alimentaire importantes chez un grand nombre de personnes répondantes, et ce d'autant plus pour certains profils, qui cumulent les vulnérabilités liées à la composition familiale, la situation administrative ou encore les conditions d'hébergement des ménages.

En définitive, le soutien apporté par le Secours Pop Paris en matière d'alimentation représente pour les personnes aidées une source d'aide incontournable pour subvenir à une partie de leurs besoins de base. Cependant, malgré l'aide alimentaire fournie par le Secours Pop Paris, l'enquête met en lumière des situations préoccupantes de faim et sur la santé mentale des personnes interrogées. Au-delà du soutien alimentaire, se pose la question d'un accompagnement plus global de ces personnes au sein du Secours Pop Paris ainsi qu'au niveau des structures qui travaillent sur l'accès aux droits et à la santé pour sortir définitivement de la spirale de la précarité et retrouver sa capacité d'agir.

X. RECOMMANDATIONS :

A la suite de cette enquête, Action contre la Faim propose les recommandations suivantes à la Fédération de Paris du Secours populaire français pour son dispositif d'accueil et d'aide alimentaire au sein des PAS (Permanence d'Accueil et de Solidarité) et les LSS (Libre-service solidaire). Ces recommandations ont été discutées et retravaillées avec le Secours populaire français dans cette version finalisée du document. Elles s'organisent en trois niveaux :

- Au niveau opérationnel pour assurer une meilleure couverture aux besoins alimentaires des personnes accueillies ;
- Au niveau de l'interconnaissance et la coordination interne et externe pour une réponse plus globale aux besoins des personnes accueillies au sein du Secours Pop Paris ;
- Au niveau plaidoyer pour accompagner des changements de politiques publiques sur l'accès à une alimentation saine et de qualité pour toutes et tous

1/ POUR ASSURER UNE MEILLEURE COUVERTURE DES BESOINS ALIMENTAIRES DES PERSONNES ACCUEILLIES

AMELIORER LA COMPREHENSION DES BESOINS ET DES ATTENTES DES PUBLICS

- Développer un processus de suivi-évaluation pour permettre de (1) systématiser les diagnostics des besoins et l'analyse des profils et des préférences des publics ainsi que des barrières à la couverture des besoins alimentaires et non alimentaires et de (2) appréhender la satisfaction sur et les effets de l'aide, et garantir une agilité dans l'adaptation opérationnelle de l'ensemble des dispositifs proposés par le SPF. Cela peut se faire par exemple au moment clé des entretiens pour la délivrance et le renouvellement de la carte et/ou via des enquêtes périodiques.
- Renforcer le processus de participation des personnes concernées dans la gestion des dispositifs pour permettre une plus grande pertinence et une meilleure utilisation des services. Cela peut par exemple être mis en place via des boîtes à idées, la mise en place de comités d'usagers et des temps d'échange avec et entre les personnes accueillies autour des critères d'inclusion dans le dispositif, des produits mal connus, de recettes et de techniques de cuisines partagées par chacun-e, etc. (ex : les ateliers développés par *Les fourmis qui jardinent*).

GARANTIR UNE OFFRE PLUS FLEXIBLE ET ADAPTÉE AUX VULNERABILITES SPECIFIQUES DES PUBLICS ACCUEILLIS

- Revoir les critères d'éligibilité pour les distributions des différentes cartes pour affiner le ciblage des personnes accueillies, au-delà du critère de Reste à Vivre, pour inclure la composition familiale (famille monoparentale), les vulnérabilités spécifiques liées au genre (femmes enceintes et allaitantes) avec la création d'une carte supplémentaire autorisant davantage de passages en LSS.
- Renforcer les propositions d'une offre alimentaire adaptée à la couverture des besoins infantiles, notamment ceux des enfants de moins de 3 ans et des femmes enceintes et allaitantes et, le cas échéant, assurer des référencement de ces publics vers des structures adéquates.
- Diversifier les sources d'approvisionnements en "ramasse" pour proposer des produits adaptés aux contraintes alimentaires des personnes accueillies dans la mesure du possible

(régimes alimentaires halal ou kasher, sans sel, sans gluten) dans une recherche d'équité dans la composition des paniers à foyer égal inscrit sur la carte.

- Tester l'ouverture d'un créneau en soirée pour les travailleur-ses ou étudiant-es, ou a minima sonder en entretien d'évaluation de situation les disponibilités en journée.
- Expérimenter pour les femmes enceintes de plus de 3 mois et les familles avec des enfants de moins de 3 ans non éligibles aux dispositifs d'aide public, un dispositif plus flexible et agile d'accès aux besoins de première nécessité par exemple via des transferts monétaires – coupons, cartes prépayées utilisables chez des partenaires assermentés.

2/ POUR RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT AU CŒUR DE L'OFFRE DU SECOURS POP PARIS

RENFORCER LA FORMATION ET LES BONNES PRATIQUES DES BÉNÉVOLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ORIENTATION EN INTERNE

- Renforcer la formation existante des bénévoles en PAS pour harmoniser les pratiques en matière d'accueil, d'information et surtout d'orientation dès le premier rendez-vous vers les autres activités du Secours Pop Paris hors aide alimentaire.
- Renforcer la diffusion et l'usage dans les PAS et les LSS du manuel dédié de bonnes pratiques pour chacun des deux dispositifs en capitalisant les leçons apprises grâce à un dialogue renforcé entre les structures.

RENFORCER LES MÉCANISMES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ORIENTATION VERS L'EXTERNE, NOTAMMENT POUR LA SANTE MENTALE

- Renforcer la formation des bénévoles des PAS à l'orientation vers les structures d'aide et vers les autres dispositifs alimentaires existants et complémentaires à l'offre du SPF, en leur proposant d'assister aux formations proposées par la Fabrique de la Solidarité et organiser des temps dédiés à l'explication et l'utilisation du Guide de la Solidarité de la Ville de Paris, du Soliguide et de Watizat.
- Etablir un partenariat avec une structure ou une personne ressource (par exemple les Psys du Cœur, les Permanences d'accès aux soins de santé – PASS) pour former des bénévoles volontaires des PAS à l'identification des publics les plus vulnérables en matière de santé mentale dès le premier entretien, avec une attention particulière pour les personnes accueillies en LSS de longue date.
- Développer un mécanisme d'orientation voire des protocoles de référencement vers les acteurs du territoire spécialisés sur les questions de santé mentale en utilisant le guide en santé mentale 75 élaboré par Psycom (www.psycom.org).

RENFORCER LA COMMUNICATION EXTERNE SUR LES ACTIVITÉS DU SECOURS POP PARIS

- Développer une fiche à destination des structures orienteuses et des autres têtes de réseaux présentant succinctement les activités du Secours Pop Paris sur les LSS et les autres activités alimentaires et hors alimentaires, y compris les modalités d'accès et les critères d'inclusion dans les dispositifs pour permettre une bonne orientation et le cumul des aides si nécessaire. Créer un support vidéo unique qui sera diffusé dans les LSS avec des clefs d'orientation interne et externe pour informer les personnes accueillies sur l'offre existante au Secours

Pop Paris en termes d'aide alimentaire et d'accompagnement hors aide alimentaire pour généraliser la connaissance du fonctionnement des lieux à tous·tes.

- Continuer à échanger sur les enjeux d'accès et d'orientation avec les autres têtes de réseau accueillant du public comme les Resto du Cœur et la Croix-Rouge française et les autres distributeurs de denrées alimentaires afin de se coordonner et d'assurer une fluidité des parcours pour des personnes en détresse et de plus en plus nombreuses.

3/ POUR ACCOMPAGNER DES CHANGEMENTS DE POLITIQUES PUBLIQUES SUR L'ACCES A L'ALIMENTATION

DOCUMENTER ET TÉMOIGNER DE LA VULNÉRABILITÉ DES PUBLICS ACCUEILLIS

- Partager et organiser un échange sur ce rapport avec le siège national du Secours populaire français et les autres fédérations du Secours populaire français en France
- Documenter, partager et diffuser, dans les instances de coordination et auprès des pouvoirs publics, les données clés issues du suivi-évaluation du Secours Pop Paris sur l'analyse des profils, des besoins, et des préférences des publics ainsi que des barrières à la couverture des besoins alimentaires et non alimentaires pour nourrir les réflexions sur l'aide alimentaire et l'accès aux droits et aux services de base.

DOCUMENTER ET TÊMOIGNER DES DISPOSITIFS EXISTANTS ET DES NOUVELLES SOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE SECOURS POP PARIS

- Documenter, partager et diffuser l'impact des dispositifs proposés par le Secours Pop Paris et les résultats des adaptations expérimentées, notamment avec la révision des critères d'accès, la distribution de chèques services pour les étudiant.es ou l'expérimentation de transferts monétaires (ex : chèques services ou équivalents) pour un public aux besoins spécifiques.

XI. REMERCIEMENTS

Nous remercions les nombreuses personnes accueillies dans les LSS ayant participé à l'enquête pour leur disponibilité, leur confiance et la richesse des échanges. Nous remercions également chaleureusement l'ensemble des enquêteur·ices et médiateurs pour leur mobilisation, leur écoute et leur bienveillance. Enquête financée par :

